

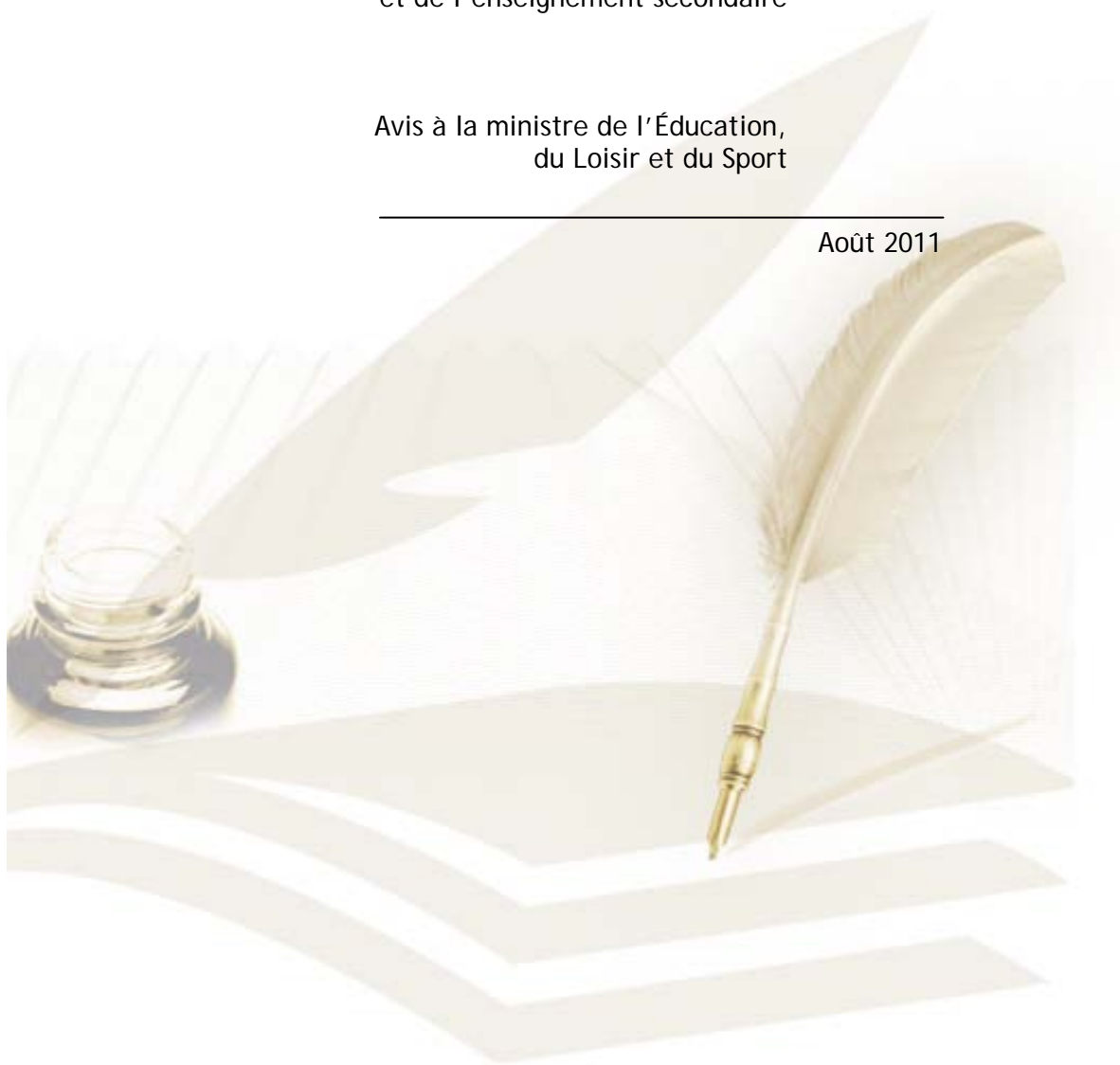
## L'intégration des apprentissages : des visées ambitieuses à poursuivre

Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique  
de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire  
et de l'enseignement secondaire

Avis à la ministre de l'Éducation,  
du Loisir et du Sport

---

Août 2011



**Coordination, rédaction et recherche**

Catherine Lebossé, coordonnatrice de la  
Commission de l'enseignement secondaire

**Recherche****Direction des études et de la recherche**

Niambi Batiotila, agent de recherche  
Maxime Steve Bégin, agent de recherche  
Caroline Gaudreault, agente de recherche  
Lynda Gosselin, agente de recherche

**Soutien technique**

Secrétariat : Caroline Arguin  
Documentation et recherche :  
Johane Beaudoin et Daves Couture  
Édition : Johanne Méthot  
Informatique : Diane Pichette  
Révision linguistique : Josée Lecomte

Avis adopté à la 593<sup>e</sup> réunion du Conseil supérieur de l'éducation, le 12 juillet 2011.

ISBN : 978-2-550-62624-4 (version PDF)

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

© Gouvernement du Québec, 2011

Toute demande de reproduction du présent avis doit être faite au Service de gestion des droits d'auteur du gouvernement du Québec.

Ce document a été produit dans l'esprit de la rédaction épïcène, c'est-à-dire d'une représentation équitable des femmes et des hommes.

## **LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION**

Créé en 1964, le Conseil supérieur de l'éducation du Québec (CSE) est un organisme gouvernemental autonome, composé de vingt-deux membres issus du monde de l'éducation et d'autres secteurs d'activité de la société québécoise. Institué en tant que lieu privilégié de réflexion en vue du développement d'une vision globale de l'éducation, il a pour mandat de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative à l'éducation. À cette fin, il veille à l'ajustement continu du système éducatif en fonction de l'évolution des besoins de la société et des personnes.

Le Conseil compte cinq commissions correspondant à un ordre ou à un secteur d'enseignement : éducation préscolaire et enseignement primaire, secondaire, collégial, enseignement et recherche universitaires, éducation des adultes et formation continue. Le Conseil compte également un comité dont le mandat est d'élaborer un rapport systémique sur l'état et les besoins de l'éducation, rapport que le Conseil doit transmettre tous les deux ans à la ministre, qui le dépose par la suite à l'Assemblée nationale.

La réflexion du Conseil supérieur de l'éducation est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation.

Ce sont près d'une centaine de personnes qui, par leur engagement citoyen, et à titre bénévole, contribuent aux travaux du Conseil.



# TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	1
CHAPITRE 1 Le contexte de la modification proposée .....	3
La présentation de la modification.....	3
Le contexte d'élaboration du nouveau programme de formation .....	3
La nature du programme <i>Projet intégrateur</i> .....	5
L'implantation du programme <i>Projet intégrateur</i> .....	9
CHAPITRE 2 L'analyse de la modification proposée .....	15
L'intégration des apprentissages : un objectif ambitieux .....	16
Le programme <i>Projet intégrateur</i> : une réponse aux besoins des jeunes à un moment charnière de leur parcours scolaire.....	19
La mise en œuvre du programme <i>Projet intégrateur</i> : des défis réels à relever.....	22
La conduite du changement : un processus qui nécessite du temps pour trouver des solutions adaptées à chaque milieu .....	28
Conclusion et recommandations .....	33
ANNEXE 1 Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la présidente du Conseil supérieur de l'éducation (juin 2011) et projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire .....	37
ANNEXE 2 Apport du projet intégrateur au programme de formation .....	41
ANNEXE 3 Exemples de projets intégrateurs.....	45
ANNEXE 4 Portrait des écoles sondées sur leur expérience du programme <i>Projet intégrateur - année scolaire 2009-2010</i> .....	49
BIBLIOGRAPHIE .....	53
Les membres de la Commission de l'enseignement secondaire .....	55
Les membres du Conseil supérieur de l'éducation .....	57



## Introduction

---

Le présent avis porte sur le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire publié le 1<sup>er</sup> juin 2011 dans la *Gazette officielle du Québec*. Conformément à l'article 10.1 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique, le Conseil doit produire un avis à l'intention de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les acteurs disposent d'un délai maximal de 45 jours à compter de la date de la publication dans la *Gazette officielle du Québec* pour soumettre leurs commentaires.

La modification proposée dans le projet de règlement porte sur le retrait du programme *Projet intégrateur* de la liste des matières obligatoires en 5<sup>e</sup> secondaire et l'augmentation en conséquence du nombre d'heures et d'unités des matières à option. La date d'entrée en vigueur de cette modification serait « [...] le quinzième jour qui suit la date de sa publication [règlement] à la *Gazette officielle du Québec*<sup>1</sup> ». Dans sa lettre adressée au Conseil, la ministre exprime son intention, une fois le règlement édicté, « d'ajouter le programme *Projet intégrateur* dans la liste des matières à option de la 5<sup>e</sup> secondaire, rendant ainsi possible l'application du programme dans les écoles qui s'estiment en mesure de l'offrir<sup>2</sup> ».

Pour réaliser cet avis, le Conseil a appuyé son analyse sur un certain nombre de principes.

Premièrement, dans ses avis récents portant sur des modifications au régime pédagogique, le Conseil rappelle la nature de cet encadrement. Il s'agit :

... d'un véritable contrat éducatif entre les acteurs de l'éducation et l'État.

En effet, le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, tout comme les autres régimes pédagogiques, détermine les modalités d'application de la Loi sur l'instruction publique (LIP); c'est-à-dire le cadre organisationnel des services éducatifs. À ce titre, le Régime pédagogique propose une vision commune de l'application de la LIP, une vision partagée par les acteurs et qui témoigne de ce que doit être une formation pertinente, de qualité. Pour ce faire, il doit bénéficier d'une certaine stabilité. De plus, les changements importants que l'État souhaite y apporter devraient se réaliser avec la participation des acteurs du réseau, qui sont des partenaires de premier ordre. (CSE, 2010, p. 11.)

Par conséquent, la modification proposée doit s'inscrire dans l'esprit d'un **contrat éducatif** (ce qu'est le régime pédagogique) qui résulte d'une vision partagée par les acteurs et **qui accorde une place prépondérante à la prise en compte des besoins des élèves en vue de la réussite du plus grand nombre.**

---

1. Voir l'annexe 1.

2. Voir la lettre de la ministre à l'annexe 1.

De plus, puisque cette modification s'inscrit à l'intérieur de la Loi sur l'instruction publique et du Programme de formation de l'école québécoise, le Conseil estime que cette modification doit :

1. être **cohérente** avec les visées éducatives du Programme de formation de l'école québécoise, en particulier au regard du maintien d'exigences de haut niveau, notamment par le développement de capacités d'intégration des apprentissages;
2. **poursuivre le processus d'appropriation** du Programme de formation de l'école québécoise **et prendre appui** sur les acquis des acteurs scolaires qui se sont engagés dans l'application du programme *Projet intégrateur* ainsi que sur les résultats de recherche;
3. **tenir compte des responsabilités respectives du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et des acteurs locaux** à l'égard du curriculum (conception, production, mise en œuvre, adaptation et enrichissement).

Enfin, la modification proposée doit prendre en compte des exigences de **faisabilité**, notamment au regard des pratiques pédagogiques et organisationnelles nécessaires à la mise en œuvre de ce nouvel élément du Programme de formation de l'école québécoise.

Pour produire le présent avis, le Conseil a confié à la Commission de l'enseignement secondaire le mandat d'examiner la modification proposée et, par le fait même, la nature et la portée du programme *Projet intégrateur* afin d'en dégager les principaux enjeux. La composition de cette commission est présentée à la fin du document. Considérant le moment peu propice pour solliciter formellement le milieu scolaire (fin d'année, période d'examen), le Conseil a néanmoins jugé important de recueillir de l'information sur l'application du programme *Projet intégrateur* auprès des acteurs touchés par la modification proposée. À cet effet, il a interrogé des intervenants au sein d'établissements qui ont appliqué le programme *Projet intégrateur* en vue de mieux comprendre les modalités expérimentées pour sa mise en œuvre. Le Conseil remercie vivement toutes les personnes qui ont collaboré aux travaux de production de cet avis.

Le premier chapitre présente brièvement la modification réglementaire proposée avant de se pencher sur le contexte dans lequel elle s'inscrit; il poursuit en décrivant le programme *Projet intégrateur* et en présentant les différentes étapes d'implantation. Le deuxième chapitre expose la nature de la modification à l'étude, puis l'examen qu'en fait le Conseil à la lumière du cadre d'analyse énoncé précédemment et de l'information recueillie ou portée à son attention. Finalement, le Conseil fait ses recommandations.

## CHAPITRE 1 Le contexte de la modification proposée

---

### La présentation de la modification

Le projet de règlement comprend deux articles. Le premier traite de la modification, et le second précise la date d'entrée en vigueur du règlement :

1. Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (R.R.Q., c. I-13.3, r. 8) est modifié, dans chacun des tableaux amenés par le deuxième alinéa de l'article 23.1 :

1 ° par la suppression, dans la portion portant sur les matières obligatoires de la 5<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire, de tout ce qui concerne la matière « Projet intégrateur », y compris le nombre d'heures et d'unités se rapportant à cette matière;

2 ° par le remplacement, dans la portion portant sur les matières à option de la 5<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire, de « 200 ou 250 heures » par « 250 ou 300 heures » et de « 8 ou 10 unités » par « 10 ou 12 unités ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle* du Québec. (Québec, 2011b)

### Le contexte d'élaboration du nouveau programme de formation

Comme cette modification touche le Programme de formation de l'école québécoise, avant de se pencher plus avant sur le programme *Projet intégrateur* et sur les différentes étapes de son implantation, le Conseil juge opportun de rappeler les visées à l'origine des transformations apportées au curriculum en citant un extrait de son dernier avis réglementaire.

L'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre sont au cœur même du projet qui anime la société québécoise depuis les *États généraux sur l'éducation*, en 1996. À la suite du bilan critique des résultats de la scolarisation observée à ce moment-là et des nouveaux enjeux de la société québécoise, l'objectif était de revoir entièrement l'organisation et les priorités du système éducatif québécois.

Trois grandes visées sont, aux yeux du Conseil, à la base de la réforme qui s'en est suivie :

- une école plus juste du point de vue de l'égalité des chances, donc plus propice à la réussite de tous et à la lutte contre le décrochage scolaire;
- un programme scolaire plus étoffé, moins éparpillé, plus exigeant sur les savoirs de base essentiels;
- une plus grande cohérence et convergence entre les éléments du curriculum.

Le Programme de formation constitue l'un des éléments majeurs mis en place pour concrétiser ces visées, c'est-à-dire un Programme recentré sur les savoirs de base essentiels qui présente des exigences élevées sur le plan de l'intégration des savoirs et une préoccupation de rehaussement culturel des contenus. De plus, le Programme laisse au personnel enseignant une marge de manœuvre et un espace de jugement professionnel, en cohérence avec la professionnalisation de la profession enseignante. (CSE, 2010, p. 5.)

Le programme *Projet intégrateur* est apparu dans la grille-matières de 5<sup>e</sup> secondaire en 2005, au moment où des modifications ont été apportées au régime pédagogique lors du processus d'implantation progressive du nouveau Programme de formation de l'école québécoise à l'enseignement secondaire. Dans ce nouveau régime pédagogique, le programme *Projet intégrateur* et ses deux unités figurent dans les matières obligatoires des parcours de formation générale et de formation générale appliquée. Sa réussite n'est cependant pas exigée pour l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES). De plus, les instructions annuelles de 2005-2006 précisent que cette grille-matières ne doit entrer en vigueur qu'en septembre 2009, date où l'application du Programme de formation de l'école québécoise est étendue à la 5<sup>e</sup> secondaire. L'application obligatoire du programme *Projet intégrateur* aura finalement été reportée à deux reprises, avant la parution du présent projet de règlement, qui propose plutôt d'en faire une matière à option<sup>3</sup>.

Par ailleurs, le curriculum est une responsabilité partagée par tous les acteurs du réseau de l'éducation. La Loi sur l'instruction publique, modifiée en 1997 dans le cadre du renouvellement du curriculum, attribue à la ministre la responsabilité de « veille[r] à la qualité des services éducatifs dispensés par les commissions scolaires ». Pour ce faire, elle peut : « établir des modalités d'application progressive des dispositions des régimes pédagogiques relatives à la liste des matières et aux règles d'évaluation des apprentissages de sanction des études. » (Québec, 2011a, art. 459.) C'est dans le cadre de l'exercice de cette prérogative que l'application obligatoire du programme *Projet intégrateur* a été reportée et, par exemple, que le Programme de formation de l'école québécoise fait actuellement l'objet d'une implantation progressive à la formation générale des adultes. La ministre est également chargée de concevoir et de produire des programmes d'études ouverts à l'adaptation et à l'enrichissement. De leur côté, les commissions scolaires, les écoles et le personnel enseignant se voient confier la responsabilité d'adapter et d'enrichir ces programmes d'études et la possibilité d'élaborer et d'offrir, sous réserve d'autorisation et selon les conditions de la ministre, des programmes d'études locaux, en fonction des besoins particuliers de leurs élèves. Cette responsabilité s'accompagne d'une plus grande marge de manœuvre et d'une autonomie professionnelle accrue dans l'organisation des services aux élèves. L'adaptation continue des programmes d'études est également une responsabilité partagée; c'est cependant le Ministère qui en assure le pilotage en s'appuyant sur les avis du Comité-conseil des programmes d'études, dont c'est l'un des mandats<sup>4</sup>.

---

3. Les dispositions actuellement en vigueur rendent l'application obligatoire du programme *Projet intégrateur* pour l'année 2011-2012.

4. « Ce Comité-conseil a remplacé la Commission des programmes d'études, retirée en décembre 2005 de la Loi sur l'instruction publique par l'adoption de la Loi sur l'abolition de certains organismes publics et le transfert de responsabilités administratives. » (MELS, 2010b, p. 129.)

## La nature du programme *Projet intégrateur*<sup>5</sup>

Le Programme de formation de l'école québécoise présente le projet intégrateur de la façon suivante :

L'inscription, dans le programme de formation de 5<sup>e</sup> secondaire, de deux unités obligatoires pour la réalisation d'un projet intégrateur offre aux élèves l'occasion de s'engager dans des réalisations personnalisées, stimulantes et imaginatives, en mettant à profit les connaissances et les compétences acquises au cours de leur cheminement scolaire. En leur permettant de se projeter dans des réalisations futures, ce programme vise à leur faire réaliser une intégration de leurs apprentissages plus consciente que celle qu'ils ont amorcée dans les années antérieures. Il s'inscrit d'emblée dans le souhait formulé dans l'énoncé de politique éducative, *L'école tout un programme*, qui est de consolider les bases de la formation continue en accordant « une attention à l'intégration des savoirs, c'est-à-dire à la capacité d'établir des liens entre les connaissances et de les réorganiser » (MELS, 2009, p. 1).

Ce qui caractérise le programme *Projet intégrateur*, c'est la place prépondérante accordée à la démarche d'intégration des apprentissages. Comme le démontrent les expériences étrangères, cette préoccupation au regard de l'intégration et du transfert des connaissances n'est pas propre au Québec.

Cette formule, qui puise dans les fondements de la pédagogie active, est exploitée depuis plusieurs années à travers le monde, aussi bien avec des élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage qu'avec des élèves performants. En France, les *itinéraires de découverte* ou les *travaux personnels encadrés* reposent sur l'engagement des élèves dans des projets à caractère intégrateur. Dans le monde anglo-saxon, la *Coalition of Essential Schools* (États-Unis) ainsi que la pratique des *Independent Studies* (États-Unis et Grande-Bretagne) s'appuient sur une idée semblable. (MELS, 2009, p. 1.)

Au Québec, même si le programme d'études *Projet intégrateur* n'est pas le seul à avoir recours à la pédagogie du projet, il est cependant le seul à prescrire que la démarche et l'expérience du projet servent à l'intégration explicite des connaissances, des compétences et des expériences acquises tout au long de son parcours scolaire. En fait, la démarche de réalisation d'un projet et la démarche d'intégration sont en synergie dans le cadre de la réalisation d'un projet intégrateur. Avec ce programme obligatoire pour l'ensemble des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire, le Québec permet à tous les élèves d'apprendre à intégrer des savoirs et à faire des liens entre leurs apprentissages, ce qui constitue des habiletés essentielles dans une perspective d'éducation tout au long de la vie.

Au Québec, les élèves de différents ordres d'enseignement tirent profit de cette approche depuis près de trois décennies déjà, en s'engageant dans des projets personnels apparentés à celui qui est visé par le présent programme. Le projet

---

5. Les données de cette section sont principalement tirées du *Programme de formation de l'école québécoise*, Enseignement secondaire, deuxième cycle, *Projet intégrateur*.

personnel du Programme de premier cycle secondaire (PPCS) du Baccalauréat international est un modèle qui s'en rapproche beaucoup, mais on en trouve aussi une forme analogue dans l'épreuve *synthèse de programme* du collégial. (MELS, 2009, p. 1.)

Dans le cadre du programme *Projet intégrateur*, la production visée se doit d'avoir une certaine ampleur et une portée pédagogique, et elle doit cibler certains apprentissages.

On entend généralement par « projet » un ensemble d'activités structurées visant des apprentissages complexes qui doivent déboucher sur une production concrète et dont l'idée première origine [sic] nécessairement des centres d'intérêt de l'élève. Dans le cadre du projet intégrateur, on s'attendra en outre à ce que la production visée soit d'une ampleur suffisante pour requérir plusieurs semaines de réalisation : essai, œuvre d'art, spectacle de danse ou de théâtre, recherche à caractère scientifique, construction d'un objet technologique, organisation d'un événement, etc. (MELS, 2009, p. 1.)

Le potentiel formateur du projet intégrateur réside particulièrement dans les liens étroits qui s'établissent entre la conduite d'un projet et la consolidation des liens établis entre les connaissances.

Les deux éléments clés que sont la réalisation d'un projet et l'intégration des apprentissages doivent donc être étroitement conjugués dans la mise en œuvre du programme, ce qui demande un accompagnement soutenu de la part de l'enseignant, à travers des situations dont la nature et le déroulement dépendront des besoins suscités par les projets particuliers des élèves. (MELS, 2009, p. 2.)

La réalisation d'un projet intégrateur appelle un rôle particulier à la fois chez l'élève et le personnel enseignant. Pour l'élève, ce rôle est caractérisé notamment par la latitude dont il dispose dans le choix du projet mais aussi par sa responsabilité, son engagement à le réaliser.

Le rôle de l'élève dans la conduite d'un projet intégrateur

- Prendre une part active dans ses apprentissages en faisant preuve de curiosité, d'audace et de créativité dans le choix et la réalisation de son projet;
- Respecter le caractère contractuel de son engagement;
- Persévérer en dépit des obstacles, se reprendre sans se décourager, explorer de nouvelles pistes et réorienter le projet au besoin;
- Exploiter les échanges avec le groupe des pairs pour améliorer son projet, et contribuer réciproquement à ceux des autres en leur donnant ses commentaires;
- Utiliser en tout temps, à l'oral comme à l'écrit, une langue de qualité, c'est-à-dire correcte, précise et soignée;

Sélectionner et accumuler toutes les traces utiles à la régulation de son cheminement et à l'établissement, par son enseignant, de l'état ou du niveau de développement de ses compétences. (MELS, 2009, p. 7.)

À l'intérieur du programme *Projet intégrateur*, l'enseignante ou l'enseignant est appelé à agir davantage en soutien à l'élève en accompagnant le jeune tout au long de sa démarche, en le guidant dans ses réflexions et ses choix et également vers les ressources dont il pourrait avoir besoin.

Le rôle de l'enseignant dans la conduite d'un projet intégrateur

- Amener les élèves à tirer profit de leurs centres d'intérêt et de leurs acquis, et à prendre en compte tant leurs forces que leurs faiblesses;
- Aider les élèves à se donner une discipline personnelle et de bonnes méthodes de travail en leur fournissant un encadrement souple mais rigoureux et une rétroaction fréquente;
- Aider les élèves dans le choix et la formulation de leur projet;
- Stimuler les élèves par son ouverture d'esprit et son sens de la curiosité;
- Orienter les élèves vers des sources d'information adéquates et servir de relais vers d'autres personnes-ressources;
- Concevoir et piloter les situations d'apprentissage et d'évaluation destinées à soutenir les élèves à toutes les étapes de leur projet;
- Évaluer le développement des compétences. (MELS, 2009, p. 8.)

Les tableaux qui suivent présentent les compétences et les démarches qui sont au cœur de ce programme d'études.

**Tableau 1**  
**Compétences du programme *Projet intégrateur***

COMPÉTENCE	SENS DE LA COMPÉTENCE	COMPOSANTES DE LA COMPÉTENCE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
COMPÉTENCE 1 <i>Réaliser un projet intégrateur</i>	La particularité du projet intégrateur est le fait que c'est l'élève qui détermine l'intention d'apprentissage, le produit à réaliser et le processus pour y arriver. À terme, on s'attend à ce que l'élève ait une plus grande autonomie, qu'il sache planifier ses propres apprentissages et qu'il en assure la régulation et la progression.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formuler un projet</li> <li>• Piloter la réalisation du projet</li> <li>• Analyser sa démarche de réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarté, pertinence et précision de la formulation du projet</li> <li>• Efficacité du pilotage d'un projet</li> <li>• Pertinence de l'analyse de sa démarche de réalisation</li> </ul>
COMPÉTENCE 2 <i>Établir des liens entre ses apprentissages</i>	L'intégration des apprentissages se développe par un retour réflexif de l'élève sur les liens à établir entre les connaissances acquises au cours de son cheminement scolaire et les compétences développées dans le cadre du projet intégrateur.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire le point sur ses apprentissages</li> <li>• Exploiter la complémentarité de ses apprentissages pour la conduite de son projet</li> <li>• Analyser sa démarche d'intégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité de l'inventaire et des liens établis relativement à ses apprentissages</li> <li>• Démonstration appropriée de l'intégration des apprentissages réalisée dans la conduite du projet</li> <li>• Pertinence de l'analyse de sa démarche d'intégration</li> </ul>

Source : MELS, 2009, p. 12-16.

**Tableau 2**  
**Démarches du programme *Projet intégrateur***

DÉMARCHES PRESCRITES DANS LE PROGRAMME <i>PROJET INTÉGRATEUR</i>	
DÉMARCHES DE RÉALISATION D'UN PROJET	DÉMARCHES D'INTÉGRATION
1. Choisir un projet 2. Planifier la réalisation 3. Exécuter les tâches planifiées 4. Organiser la présentation du produit	1. Dresser un portrait de ses acquis 2. Établir des liens explicites entre son projet et ses acquis 3. Constater l'apport de ses apprentissages au projet et en accentuer le profit 4. Intégrer une analyse de sa démarche à sa présentation

Source : MELS, 2009, p. 20.

En vue d'assurer le choix et la réalisation de projets véritablement intégrateurs, c'est-à-dire de projets qui permettront aux élèves de « retirer tout le potentiel d'intégration et de transfert associé à la réalisation de leurs projets » (MELS, 2009, p. 6), le programme formule un certain nombre de balises.

Ainsi, pour qu'un projet soit considéré comme intégrateur, il doit refléter, tant dans sa formulation que dans sa réalisation, la prise en compte de différents éléments essentiels acquis au cours de la formation de l'élève, tels les domaines généraux de formation, les compétences transversales et les compétences disciplinaires<sup>6</sup>. (MELS, 2009, p. 6.)

Plus concrètement, pour que son projet soit recevable, l'élève doit :

- Prendre explicitement en considération des axes de développement d'au moins un des cinq **domaines généraux de formation**, qui sont :
  - santé et bien-être;
  - orientation et entrepreneuriat;
  - environnement et consommation;
  - médias;
  - vivre ensemble et citoyenneté.
- Faire appel à au moins trois **compétences transversales**, dont les deux soulignées :
  - Compétences d'ordre intellectuel : exploiter l'information; résoudre des problèmes, exercer son jugement critique, mettre en œuvre sa pensée créative.
  - Compétences d'ordre méthodologique : se donner des méthodes de travail efficaces; exploiter les technologies de l'information et de la communication.
  - Compétences d'ordre personnel et social : coopérer; actualiser son potentiel.
  - Compétence de l'ordre de la communication : communiquer de façon appropriée.
- Mettre clairement à profit des connaissances et des compétences associées aux **domaines d'apprentissage** : langues, mathématique, science et technologie, univers social, arts, développement de la personne, développement professionnel (MELS, 2009).

Pour compléter cette description du programme, deux exemples de projets intégrateurs sont présentés à l'annexe 3.

6. Ces différents éléments constitutifs du Programme de formation de l'école québécoise sont présentés à l'annexe 2.

## L'implantation du programme *Projet intégrateur*

Le processus d'élaboration et d'expérimentation du programme *Projet intégrateur* s'appuie, à l'instar des autres programmes d'études, sur une collaboration constante entre le Ministère et le milieu de pratique.

C'est au cours de l'année 2004-2005 que le Ministère a mis en place un comité d'élaboration du programme *Projet intégrateur*. L'année suivante, une école secondaire dont un membre fait partie du comité *Projet intégrateur* s'est proposé d'expérimenter une formule maison du projet intégrateur. Cette école a été suivie d'une deuxième école au cours de l'année 2006-2007.

En 2007-2008, alors que tous les nouveaux programmes d'études n'étaient pas encore mis en œuvre à la 5<sup>e</sup> secondaire, le même comité a produit une version préliminaire du programme *Projet intégrateur* qui a été expérimentée par cinq écoles secondaires volontaires. Au cours de cette même année scolaire, le Comité-conseil sur les programmes d'études a transmis un avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur l'approbation du Programme de formation de l'école québécoise. Au sujet du projet intégrateur, le Comité-conseil s'est référé au propos tenu par la Commission des programmes d'études dans l'avis intitulé *Pour des élèves différents, des programmes motivants*, dans lequel la Commission reconnaissait la pertinence d'un projet personnalisé d'apprentissage, puisqu'il « amène l'élève à utiliser des savoirs en contexte, ce qui le motive à intégrer et à mobiliser d'autres ressources qu'il pourra investir pour développer d'autres compétences » (Commission des programmes d'études, 2002, p. 21). Le Comité-conseil considère que : « l'ajout d'un projet intégrateur au curriculum constitue une valeur ajoutée au Programme de formation de l'école québécoise étant donné qu'il amène les élèves à approfondir un processus de transfert des apprentissages qui sera utile tout au long de la vie. De plus, la démarche de réalisation du projet intégrateur peut favoriser une meilleure préparation pour le passage au collégial » (Comité-conseil sur les programmes d'études, 2008, p. 5). Toutefois, le Comité-conseil émet certaines réserves sur la version préliminaire du programme *Projet intégrateur* et met en doute le réalisme de sa mise en œuvre. En décembre 2008, il recommandait à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport « de ne pas approuver le programme *Projet intégrateur* et demand[ait] une réécriture qui tienne compte des desiderata du présent avis » (Comité-conseil sur les programmes d'études, 2008, p. 8).

L'expérimentation du programme dans sa version préliminaire s'est poursuivie en 2008-2009 au sein de 18 écoles secondaires, dont les 5 écoles initiales, et un rapport de cette expérimentation a été publié en mars 2009. Les conclusions sont positives malgré les défis rapportés (par exemple : absence de local dédié, faible motivation de certains élèves, élèves qui n'ont pas encore vécu le renouveau pédagogique, modification du programme en cours d'année). Compte tenu de ces résultats préliminaires, le Ministère a décidé de reporter d'une année scolaire l'application obligatoire du programme prévue initialement pour la rentrée 2009-2010. Toutefois, les établissements scolaires qui le désiraient pouvaient offrir le programme. Ainsi, certaines écoles secondaires qui s'étaient déjà préparées à mettre en œuvre le programme à la rentrée 2009 ont choisi d'aller de l'avant.

La lettre envoyée dans le réseau en février 2009 pour annoncer ce premier report faisait état du constat suivant :

[...] malgré l'ampleur des actions menées par le Ministère et l'adhésion certaine du milieu scolaire au contenu du programme [*Projet intégrateur*], plusieurs intervenants ont demandé d'examiner le report possible de son application. Les commentaires portés à l'attention du Ministère ainsi qu'une analyse de la situation ont fait ressortir que plusieurs enseignantes et enseignants tireraient avantage d'avoir une année supplémentaire pour s'approprier le contenu du programme, compte tenu de son caractère novateur. De plus, dans un certain nombre d'écoles, des travaux plus importants seraient requis pour mieux faire face aux changements dans l'organisation de l'enseignement qu'entraîne la mise en œuvre de cette matière<sup>7</sup>.

Le programme a été publié dans sa version actuelle à l'automne 2009. Dans un avis portant sur l'ensemble des programmes d'études du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, voici ce que dit le Comité-conseil du projet intégrateur :

[L]e projet intégrateur répond à la visée de rehaussement général du curriculum, en favorisant un transfert des apprentissages effectués tout au long de la formation. Il propose une approche apte à soutenir l'intégration consciente de compétences et de connaissances, ce qui ne s'avère pas toujours évident au sein des programmes d'études. Il fait également un pont entre les ordres d'enseignement secondaire et collégial en préparant les élèves à s'engager dans une démarche de formation continue. Le Comité-conseil lui reconnaît aussi un caractère orientant, puisqu'il laisse le choix du projet à l'élève et respecte ainsi ses centres d'intérêt.

Malgré ses visées fort louables, le Comité-conseil considère que ce programme présente plusieurs défis sous les angles de l'accompagnement, du soutien et de l'évaluation des élèves. C'est pourquoi il croit utile d'exercer une veille attentive sur sa mise en œuvre. (Comité-conseil sur les programmes d'études, 2009, p. 15.)

Les commentaires recueillis auprès des milieux qui ont appliqué le programme au cours de l'année scolaire 2009-2010 ont amené le Ministère, dès février 2010, à prolonger d'une autre année l'application facultative du programme pour des raisons similaires à celles évoquées en février 2009. Néanmoins, près de la moitié des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire ont réalisé un projet intégrateur au cours de l'année 2009-2010.

Le graphique qui suit présente l'effectif total ainsi que le nombre et les proportions d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire en formation générale inscrits à l'épreuve locale<sup>8</sup> du programme *Projet intégrateur* en juin 2010<sup>9</sup>. Ces données sont présentées selon le réseau et la langue d'enseignement.

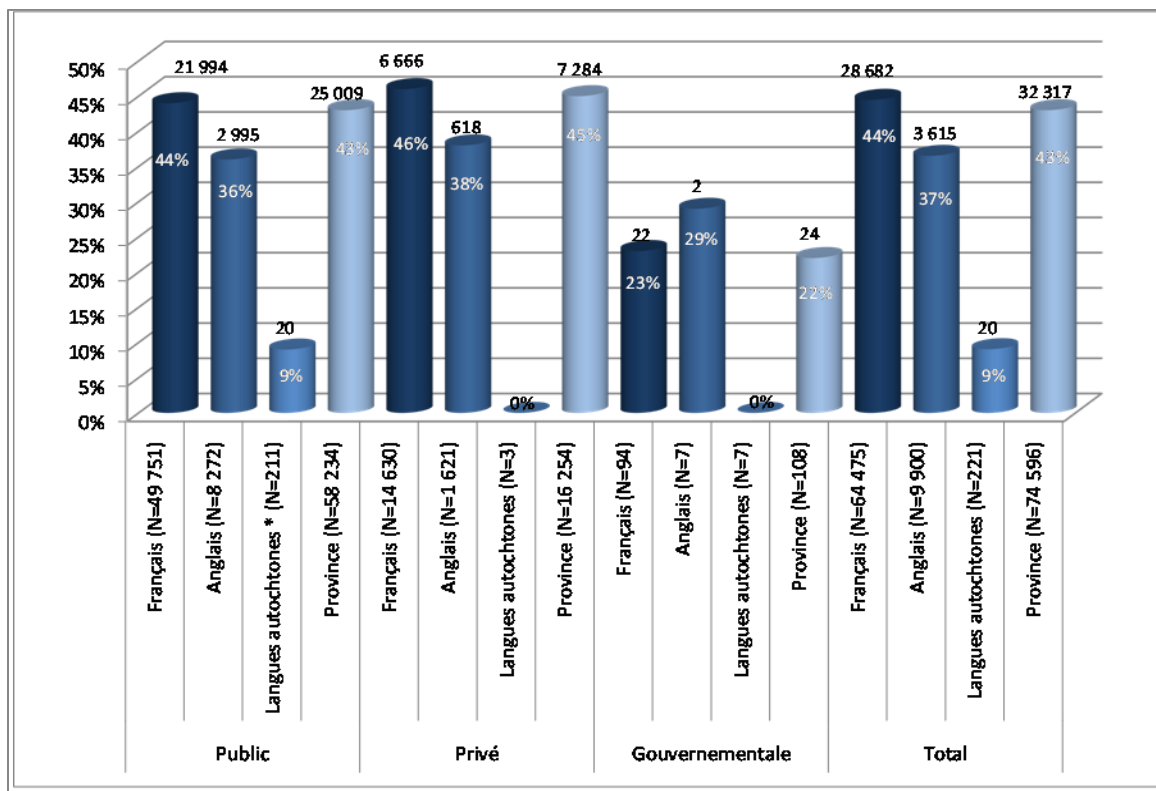
---

7. Lettre du 17 février 2009 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport adressée aux présidentes et présidents des commissions scolaires ainsi qu'aux directrices et directeurs des établissements d'enseignement privés.

8. Le Ministère entend par « épreuve locale » une évaluation qui relève de l'établissement d'enseignement ou de la commission scolaire (contrairement aux épreuves ministérielles). Cela se traduit par un résultat final inscrit au bulletin de l'élève, à la fin de l'année scolaire, et transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Les données recueillies ne donnent pas d'indication sur la nature des activités, lesquelles ont pu varier d'un établissement à l'autre.

9. Les données pour l'année 2010-2011 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction de cet avis.

**GRAPHIQUE 1**  
**NOMBRE ET PROPORTION D'ÉLÈVES DE 5<sup>e</sup> SECONDAIRE, EN FORMATION GÉNÉRALE,**  
**INSCRITS À L'ÉPREUVE LOCALE DE PROJET INTÉGRATEUR EN JUIN 2010**  
**SELON LE RÉSEAU ET LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010**



\* Cette catégorie regroupe trois commissions scolaires à statut particulier (français et anglais). « La Commission scolaire Crie et la Commission scolaire Kativik donnent l'enseignement en français, en anglais et dans une langue autochtone. La Commission scolaire du Littoral offre des services en français et en anglais. » (MELS, 2008b, p. 26.)

**NOTES MÉTHODOLOGIQUES :**

- Réseau d'enseignement :** « À l'enseignement primaire et secondaire, on distingue deux réseaux d'enseignement et une catégorie d'écoles gouvernementales. Le réseau public regroupe les commissions scolaires. Le réseau privé regroupe les établissements privés, agréés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou non agréés, qui offrent le programme officiel du Ministère. Les écoles gouvernementales comprennent des écoles relevant d'autres ministères du gouvernement du Québec, deux centres de formation professionnelle situés dans des cégeps, ainsi que des écoles relevant de ministères fédéraux (des écoles autochtones). » [Soulignés par nos soins.] (MELS, 2008b, p. 25.)
- Langue d'enseignement :** « À l'enseignement primaire et secondaire, l'enseignement se donne en français, en anglais ou dans une langue autochtone. Les organismes et les établissements sont répartis en trois catégories : français, anglais ou français et anglais. Il faut signaler qu'il n'y a pas d'enseignement bilingue à l'enseignement primaire et secondaire. La catégorie « français et anglais » regroupe des organismes qui offrent l'enseignement dans les deux langues à des groupes d'élèves différents. Par ailleurs, il n'y a pas d'organisme ni d'établissement qui offre de l'enseignement uniquement dans une langue autochtone; ce type d'organisme ou d'établissement est classé sous la rubrique « français et anglais. » [Soulignés par nos soins.] (MELS, 2008b, p. 26.)
- Ces données sont limitées aux élèves à temps plein, inscrits au secteur des jeunes. Elles excluent les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle. (Source : Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI); Entrepôt de données ministériel).
- Source : MELS, système Charlemagne, février 2011, (PDGEE12G\_resl\_epr\_fgj; PDGEE12G\_Resultats\_epreuves\_PPS\_FGJ\_110207).
- Compilation du CSE.

Par conséquent, en juin 2010, ce n'est pas moins de 32 317 élèves de 5<sup>e</sup> secondaire qui étaient inscrits à l'épreuve locale du programme *Projet intégrateur*, soit 25 009 élèves du réseau public, 7 284 élèves du réseau privé et 24 élèves des écoles gouvernementales. Cela représente respectivement, pour chacun des réseaux, 43 %, 45 % et 22 % de l'effectif scolaire de la 5<sup>e</sup> secondaire. En considérant la participation des écoles au cours de cette même année, 47 % des écoles secondaires du réseau public et 45 % des écoles secondaires du réseau privé offraient le programme *Projet intégrateur* (à tous ou à une partie de leurs élèves). Trente-six des 72 commissions scolaires offraient alors ce programme à au moins un groupe de 5<sup>e</sup> secondaire. Bien que l'obligation imminente ait sans doute incité à aller de l'avant, plus de 40 % des écoles ont fait le choix de l'expérimentation préalable.

À la rentrée 2010, certaines écoles qui avaient donné le programme en 2009-2010 ont augmenté le taux de participation de leurs élèves au projet intégrateur (en augmentant le nombre de groupes auxquels il a été offert) alors que d'autres, voyant qu'il n'était pas encore obligatoire, ont cessé de l'offrir. Toutefois, 60 commissions scolaires l'offraient alors à au moins un groupe de 5<sup>e</sup> secondaire en 2010-2011, comparativement à 36 commissions scolaires l'année précédente<sup>10</sup>.

En février 2011, le Ministère constatait « [...] qu'il existe toujours des inquiétudes à l'égard de ce programme, notamment au regard de l'organisation scolaire en lien avec le caractère obligatoire du programme »; c'est pourquoi il a annoncé l'amorce « des travaux nécessaires pour que le projet intégrateur devienne plutôt une matière à option reconnue de 5<sup>e</sup> secondaire, dès septembre 2011<sup>11</sup> ».

Au cours de ces années d'expérimentation, le Ministère a poursuivi son soutien dans la mise en œuvre du programme auprès des personnes et des organisations scolaires volontaires. Les conseillers pédagogiques ont pu bénéficier de plusieurs séances de formation au cours des trois dernières années. Un site Web a été créé en relation avec le Récit (Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies). Ce site comprend un espace collaboratif destiné aux professionnels de l'éducation qui désirent contribuer à l'avancement du projet et un espace pour les jeunes animé par des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire qui souhaitent partager leur expérience, des ressources et des outils avec d'autres élèves et enseignants qui participent au projet intégrateur.

Les échanges avec les milieux qui expérimentent le programme contribuent au développement du site Web, à la conception d'outils pour soutenir la mise en œuvre du programme (vidéos de pratiques enseignantes, activités pédagogiques validées par les acteurs du milieu scolaire, matériel créé par le personnel enseignant qui applique le programme *Projet intégrateur*, etc.), l'animation d'une communauté de pratique, l'accompagnement, l'écoute et le partage d'expériences. Par ailleurs, dans le but de faciliter l'application des programmes *Projet*

---

10. D'après les renseignements recueillis auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

11. Lettre du 23 février 2011 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adressée aux directrices générales et directeurs généraux des commissions scolaires ainsi qu'aux directrices et directeurs des établissements d'enseignement privés.

*intégrateur* et *Projet personnel d'orientation*<sup>12</sup>, dont la mise en œuvre posait des défis organisationnels similaires, et pour répondre aux questions fréquemment posées par le milieu scolaire, la Direction des programmes de la Direction de la formation des jeunes et la Direction de la formation générale des relations du travail du Ministère ont produit un guide présentant des pistes de travail en vue de l'organisation de la tâche enseignante et des services aux élèves qui a été publié à l'automne 2008 (MELS, 2008a). Ce guide a fait l'objet de plusieurs présentations destinées aux gestionnaires du réseau touchés par l'application de ces programmes et a été généralement très bien accueilli. Plus récemment, dans sa lettre de février 2011, le Ministère faisait l'annonce suivante : « Finalement, un guide pour soutenir la mise en place d'un dossier d'apprentissage et d'évaluation est en cours de préparation<sup>13</sup>. » De plus, dans le contexte des modifications apportées aux modalités d'apprentissage, une première version du cadre d'évaluation des apprentissages pour le projet *intégrateur* a été produite à l'automne 2010 (MELS, 2010a) et une nouvelle version en avril 2011 (MELS, 2011).

Toutes ces démarches témoignent du souci du Ministère de soutenir l'appropriation et la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études et plus particulièrement du programme *Projet intégrateur*.

---

12. Le *Projet personnel d'orientation* (PPO) offre aux élèves du 2e cycle du secondaire (3e et 4e secondaire) l'occasion de découvrir diverses professions susceptibles de correspondre à leurs aptitudes, à leurs goûts et à leurs aspirations. À l'intérieur de ce programme d'études, l'élève a la possibilité de réaliser de trois à huit démarches individuelles d'exploration professionnelle à l'aide de différents outils (activités pratiques, jeux, vidéos, livres et autres...) regroupés à l'intérieur de plusieurs boîtes thématiques.

13. *Ibid.*



## CHAPITRE 2 L'analyse de la modification proposée

---

Ce chapitre présente d'abord la nature de la modification proposée. Il précise ensuite comment le Conseil a procédé pour recueillir l'information nécessaire à son analyse des enjeux soulevés par le projet de règlement. Enfin, pour chacun des enjeux cernés, le Conseil fait état de ses réflexions en s'appuyant sur les principes du cadre d'analyse énoncé précédemment.

Dans le régime pédagogique actuellement en vigueur, le programme *Projet intégrateur* fait partie des matières obligatoires, c'est-à-dire qu'il doit être inscrit à l'horaire et dispensé à chaque élève de 5<sup>e</sup> secondaire. Comme nous l'avons vu précédemment, cette obligation devait être effective à la rentrée 2011-2012, à la suite de deux reports de l'implantation obligatoire.

La modification proposée dans le projet de règlement porte sur le retrait du programme *Projet intégrateur* de la liste des matières obligatoires en 5<sup>e</sup> secondaire et l'augmentation en conséquence du nombre d'heures et d'unités des matières à option.

Le fait d'ajouter les deux unités ainsi libérées au nombre d'unités des matières à option de la 5<sup>e</sup> secondaire ne créerait, pour les écoles secondaires, aucune obligation d'inscrire le projet intégrateur dans la liste des choix soumis aux élèves. Par conséquent, l'accès de tous les élèves aux visées intégratrices de ce programme ne serait plus assuré. Cependant, l'intention formulée par la ministre d'ajouter le projet intégrateur à la liste des matières à option donnerait la possibilité aux écoles qui le souhaiteraient d'offrir le projet intégrateur à une partie ou à l'ensemble de leurs élèves de 5<sup>e</sup> secondaire.

Pour la réalisation du présent avis, le Conseil a jugé opportun de situer le contexte dans lequel s'inscrit la modification proposée. Ces éléments, présentés dans le chapitre 1, permettent de constater que l'implantation du Programme de formation de l'école québécoise est très récente au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. En effet, l'entrée en vigueur de la nouvelle grille-matières en 5<sup>e</sup> secondaire date seulement de deux ans, soit lors de la rentrée 2009-2010. Par conséquent, les enseignantes et enseignants du secondaire, et plus particulièrement celles et ceux qui enseignent aux élèves du 2<sup>e</sup> cycle, sont en phase d'appropriation des nouveaux programmes d'études dans leur domaine de formation respectif. L'appropriation du programme *Projet intégrateur* a quant à elle commencé seulement dans les écoles qui ont choisi de l'implanter sur une base volontaire. Or, rares sont les écoles qui appliquent le programme depuis un nombre d'années suffisant pour permettre d'en dégager des conclusions probantes.

De plus, le Conseil a jugé nécessaire d'interroger des intervenantes et intervenants au sein des établissements secondaires qui ont mis en application le programme *Projet intégrateur* pour mieux comprendre les modalités expérimentées pour sa mise en œuvre et départager les défis appréhendés par ceux qui ne l'ont pas encore expérimenté des défis réels vécus lors de l'implantation. En raison du caractère obligatoire du programme qui semble poser des défis

particuliers, les écoles secondaires sondées ont été sélectionnées en fonction de leur taille et de la proportion importante d'élèves de 5<sup>e</sup> secondaire inscrits à l'épreuve locale du programme *Projet intégrateur* selon les données obtenues du Ministère pour l'année scolaire 2009-2010<sup>14</sup>. Une certaine diversité dans la localisation géographique a également été recherchée. Cette démarche visait à recueillir de l'information factuelle et les commentaires des membres de la direction et du personnel enseignant engagés dans la mise en œuvre du programme *Projet intégrateur*. Ces échanges avec les acteurs ont permis d'en savoir plus sur les motifs à l'origine de l'implantation du programme dans chacune de ces écoles, sur les modalités organisationnelles retenues, sur les principaux obstacles et leviers observés au cours de ces premières années d'expérimentation, sur le bilan que les acteurs font de leur expérience, sur les perspectives ainsi que sur les réactions suscitées par la modification proposée dans le projet de règlement. Le portrait des neuf écoles qui ont répondu à la sollicitation du Conseil est présenté à l'annexe 4. Les propos ainsi recueillis ont nourri la réflexion du Conseil et ont servi à dégager certains enjeux soulevés par la modification à l'étude.

À la lumière de l'information rassemblée (savoirs savants et savoirs d'expérience), le Conseil dégage quatre enjeux qui seront traités successivement dans les prochaines pages :

1. l'intégration des apprentissages : un objectif ambitieux;
2. le programme *Projet intégrateur* : une réponse aux besoins des jeunes à un moment charnière de leur parcours scolaire;
3. la mise en œuvre du programme *Projet intégrateur* : des défis réels à relever;
4. la conduite du changement : un processus qui nécessite du temps pour trouver des solutions adaptées à chaque milieu.

## **L'intégration des apprentissages : un objectif ambitieux**

Les visées d'intégration des apprentissages poursuivies par l'ensemble du curriculum et plus particulièrement par le programme *Projet intégrateur* sont ambitieuses. Néanmoins, comme le mentionnait le Ministère en février 2009, il existe une « adhésion certaine du milieu scolaire au contenu du programme *Projet intégrateur*<sup>15</sup> ». Ces visées ne sont pas remises en question : elles contribuent indéniablement au rehaussement des exigences du curriculum et permettent de répondre à une préoccupation formulée dans *l'École, tout un programme*, soit d'« accorder une attention à l'intégration des savoirs, c'est-à-dire à la capacité d'établir des liens entre les connaissances et de les réorganiser » (MEQ, 1997a, p. 15).

---

14. Les données pour l'année 2010-2011 ne sont pas encore disponibles.

15. Lettre du 17 février 2009 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport adressée aux présidentes et présidents des commissions scolaires ainsi qu'aux directrices et directeurs des établissements d'enseignement privés.

Plus précisément,

La décision de placer cette matière [le programme *Projet intégrateur*] à la grille horaire est fondée sur la pertinence de supporter de façon particulière, à la fin du secondaire, le développement de la capacité à appliquer les acquis antérieurs à de nouveaux défis. Ce programme est une valeur ajoutée au Programme de formation puisqu'il offre aux élèves l'occasion de revenir sur leur cheminement scolaire et de prendre conscience des gains réalisés en plus de mieux saisir toute la puissance et les exigences du processus de transfert qui leur sera utile tout au long de la vie. (MELS, 2008a, p. 6.)

L'intégration des apprentissages constitue une capacité essentielle à développer chez les élèves dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. En effet, si au cours de sa scolarité, l'élève apprend à établir des liens entre ses différents savoirs et à réorganiser ses connaissances, il sera disposé à le faire toute sa vie. Par conséquent, il sera mieux outillé lors d'un changement de cycle d'études ou d'un changement professionnel. Ces capacités de réflexion sur les apprentissages de l'élève constituent un facteur important de la réussite scolaire des jeunes et de l'expertise chez les adultes. En 1997, le rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum précisait :

Une telle maîtrise [de l'intégration des savoirs] sera dorénavant de plus en plus exigée pour au moins trois raisons. Tout d'abord, plus les savoirs seront intégrés, plus les concepts de base seront maîtrisés et mieux pourront s'y greffer les nouveaux savoirs que requièrent [sic] l'éducation permanente. De plus, une possibilité décuplée de l'accès aux informations que permettent les NTIC [nouvelles technologies de l'information et de la communication], exigent, pour s'en servir avec profit, une plus grande structuration préalable des savoirs [...] Enfin, les nouvelles situations de travail exigent le développement de compétences de type cognitif larges et des capacités qui n'ont rien à voir avec l'application étroite, stéréotypée et mécanique des choses apprises. (MEQ, 1997b, p. 29.)

Si « [s]eul l'élève fait l'intégration des savoirs et seuls les enseignants et les enseignantes peuvent par leur enseignement même, la favoriser » (MEQ, 1997b, p. 29), on jugeait à cette époque que cette responsabilité ne pouvait reposer uniquement sur leurs épaules et que les programmes d'études devaient être au service de l'intégration. En 2009, le Comité-conseil sur les programmes d'études a écrit : « Il [le projet intégrateur] propose une approche apte à soutenir l'intégration consciente de compétences et de connaissances, ce qui ne s'avère pas toujours évident au sein des programmes d'études. » (p. 15.) En effet, si plusieurs programmes ont été remaniés en ce sens, comme les programmes Science et technologie, Monde contemporain, Histoire et éducation à la citoyenneté, Éthique et culture religieuse et Éducation physique et à la santé, lesquels émanent de l'enchâssement de plusieurs disciplines, le cloisonnement des disciplines demeure présent à l'enseignement secondaire.

À quelques reprises dans ses avis antérieurs, le Conseil a relevé le rôle important de cette démarche réflexive dans le processus d'apprentissage. En 2005, lors de l'introduction du projet intégrateur dans le régime pédagogique, le Conseil a reconnu le potentiel de ce programme au regard de l'intégration des apprentissages.

Le projet de règlement introduit une innovation qui paraît intéressante : le projet intégrateur. Il s'agit d'une activité dont la mise à l'essai dans plusieurs écoles secondaires a donné de bons résultats. Elle peut faciliter l'intégration des apprentissages et la maîtrise des compétences au terme de la formation. (CSE, 2005, p. 20.)

Or, cette capacité à faire des liens n'est pas innée; il faut la développer. Les acteurs impliqués dans l'expérimentation du programme *Projet intégrateur* rapportent que la démarche d'intégration ne va pas de soi et que pour certains élèves le défi est encore plus grand. Cependant, ils reconnaissent la valeur de cette démarche, qui permet de donner du sens aux apprentissages des élèves et qui propose une réponse aux éternelles questions *Les études qu'est-ce que ça donne? et Ça va me servir à quoi si j'apprends ça?*

Actuellement, lorsque l'élève de 5<sup>e</sup> secondaire entreprend sa démarche d'intégration des apprentissages à l'intérieur du cours projet intégrateur, il possède peu de références sur ce qu'on attend de lui à cet égard, d'où l'importance, dans la réalisation d'un projet intégrateur, de mettre l'accent sur la démarche d'intégration pour que l'élève puisse par la suite s'engager de façon autonome dans l'établissement de liens entre ses savoirs, la réorganisation de ses connaissances et le transfert de ses acquis dans d'autres contextes d'apprentissage.

Les enseignantes et enseignants eux-mêmes se disent peu familiers, *a priori*, avec ce genre de démarche, ayant eu peu d'occasions de verbaliser leurs propres stratégies. Toutefois, la plupart des personnes qui l'ont expérimenté constatent qu'en prenant de l'expérience elles sont de plus en plus habiles à développer cette compétence chez leurs élèves. Les échanges avec leurs pairs (par exemple par l'entremise de la communauté de pratique du site Web projet intégrateur<sup>16</sup>) leur font découvrir et concevoir des outils qui les aident à mieux soutenir cette démarche. Même celles et ceux qui semblaient douter des capacités de certains de leurs élèves à faire des liens de ce genre font état de réflexions chez ces derniers qui démontrent le chemin qu'ils ont parcouru.

Le Conseil est d'avis que les occasions d'explicitation sa démarche d'apprentissage, d'effectuer un retour réflexif et de verbaliser ses stratégies sont amenées à se multiplier avec l'implantation du nouveau curriculum et de son appropriation, tant au primaire qu'au secondaire. À cet égard, tout le personnel enseignant, quelle que soit la discipline enseignée, est nécessairement concerné par le développement de cette capacité d'intégration des apprentissages chez les élèves. Le programme *Projet intégrateur* constitue un pas de plus dans une perspective de rehaussement des exigences du curriculum en permettant aux élèves d'effectuer un retour conscient sur l'ensemble des apprentissages réalisés durant leur secondaire et de mesurer le chemin parcouru. En utilisant ce qu'il a appris pour réaliser un projet complexe qui lui tient à cœur, l'élève découvre ce dont il est capable et augmente ainsi sa confiance en lui.

---

16. L'adresse de ce site Web est la suivante : <http://www.projetintegrateur.qc.ca/fr>.

Le Conseil juge primordial que tous les élèves puissent bénéficier de cette expérience.

**EN BREF : Une part importante de la valeur ajoutée au curriculum réside dans la démarche d'intégration proposée par le Programme de formation de l'école québécoise. Quant au programme *Projet intégrateur*, il constitue un pas de plus en ce sens en permettant aux élèves d'effectuer un retour conscient sur l'ensemble des apprentissages réalisées durant leur secondaire. L'implantation d'une telle activité intégratrice est facilitée lorsque les élèves et les enseignants ont eu progressivement, et tout au long du parcours scolaire, à effectuer un retour réflexif sur les apprentissages.**

## **Le programme *Projet intégrateur* : une réponse aux besoins des jeunes à un moment charnière de leur parcours scolaire**

Le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire constitue un moment charnière dans la vie des jeunes et au regard de leur parcours scolaire. Quels que soient les intérêts de l'élève, la fin du secondaire s'accompagne nécessairement d'une transition vers un ailleurs, lequel diffère pour chaque élève : transition entre le secondaire et le collégial pour plusieurs, transition entre le secondaire et la formation professionnelle pour certains ou encore transition entre le secondaire et la vie professionnelle pour d'autres. Dans tous les cas, le 2<sup>e</sup> cycle du secondaire est l'heure des choix.

Dans l'avis *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, le Conseil faisait état des différents besoins des jeunes du secondaire. À ce moment de leur parcours scolaire, ces besoins sont de plusieurs ordres en rapport avec les différentes missions de l'école, soit celles d'instruire, de socialiser et de qualifier :

Des besoins d'ordre pédagogique : Les jeunes veulent mener à terme un projet d'études qui a du sens à leurs yeux. Pour cela, certaines conditions sont nécessaires, notamment du personnel engagé, compétent et attentionné, un environnement éducatif sain et sécuritaire, une organisation scolaire centrée sur les élèves et sur leur réussite et un curriculum qui donne de plus en plus de sens aux apprentissages réalisés par les élèves.

Des besoins d'ordre personnel : Les jeunes traversent plusieurs étapes de développement qui peuvent parfois les rendre vulnérables sur le plan individuel. L'école secondaire doit donc offrir des services d'aide, d'accompagnement et de soutien appropriés.

Des besoins d'ordre social : L'école doit aussi être un milieu de vie agréable, constructif et positif. Les jeunes de 12 à 17 ans ont besoin d'appartenir à un groupe et de développer un sentiment d'appartenance à l'école. Les activités parascolaires, les projets pédagogiques particuliers, les structures de représentation des élèves et les lieux d'engagement sont autant d'occasions de répondre à ces besoins. (CSE, 2009a, p. 11.)

Le Conseil estime que la mise en œuvre des visées intégratrices du Programme de formation de l'école québécoise, et plus particulièrement le programme *Projet intégrateur*, s'avère un moyen privilégié pour répondre à ces besoins.

En premier lieu, la réalisation d'un projet intégrateur choisi par l'élève à partir de ses intérêts constitue un projet qui a du sens, ce que le Conseil a souligné dès 2005.

Le projet intégrateur pourrait aussi avantageusement servir à faire le lien entre les centres d'intérêt de l'élève et l'exploration de divers domaines, notamment celui des arts. (CSE, 2005, p. 20.)

En 2009, lors de l'examen des programmes d'études du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire, le Comité-conseil sur les programmes d'études en venait à la même conclusion.

Par ailleurs, le Comité-conseil considère que le deuxième cycle propose aux élèves des défis stimulants en contextualisant les apprentissages par l'entremise de programmes ayant le projet comme véhicule. En effet, en menant à terme un projet ou une recherche qu'il a lui-même fait naître à partir de ses centres d'intérêt, l'élève a la possibilité de se référer à ses connaissances dans plusieurs disciplines et d'en acquérir de nouvelles, d'utiliser ses acquis et de mobiliser ses compétences dans un contexte différent. (Comité-conseil sur les programmes d'études, 2009, p. 6.)

Le personnel de direction et le personnel enseignant qui ont expérimenté le programme *Projet intégrateur* confirment ce potentiel. Avoir la possibilité de choisir un projet selon ses intérêts constitue pour plusieurs élèves un élément très mobilisateur. Pour certains d'entre eux dont les talents sont moins « scolaires », ce peut être l'occasion de montrer ce dont ils sont capables et de vivre une première réussite dont ils sont fiers au sein de l'école. Plusieurs enseignantes et enseignants rapportent qu'il peut même contribuer à « l'accrochage » de certains élèves et agir comme un élément de motivation pour les élèves de 4<sup>e</sup> secondaire qui ont déjà des idées de projet. La réalisation d'un projet intégrateur permet à l'élève de s'actualiser dans quelque chose qu'il aime et d'explorer différents champs d'intérêt tout en faisant des liens avec les apprentissages acquis durant son secondaire. Aux dires des enseignants interrogés, la contribution du projet intégrateur à l'exploration professionnelle semble importante pour beaucoup d'élèves. Certains l'utilisent pour confirmer un choix ou explorer une avenue, et d'autres, sans que ce soit l'intention de départ, découvrent, à travers la réalisation de leur projet, ce qu'ils souhaitent faire après leur secondaire.

Le Conseil qui, dans ses écrits antérieurs, a maintes fois souligné le rôle important de l'école dans le soutien du choix vocationnel des élèves, considère que le programme *Projet intégrateur*, par la variété des possibilités qu'il offre aux élèves et par le fait qu'il soit formulé à partir des intérêts de l'élève, dispose d'un potentiel orientant important, dans l'acception d'orientation adoptée par le Conseil dans un avis sur le collégial.

**Les façons contemporaines de concevoir l'orientation se distinguent aussi de celles qui les ont précédées par le fait qu'elles mettent l'accent sur la personne en cheminement plutôt que sur l'intervention du spécialiste.** [En gras dans le texte.] (CSE, 2002, p. 11.)

De plus, à cette étape charnière dans le parcours scolaire des jeunes, le Conseil est d'avis que le programme *Projet intégrateur* peut faire progresser l'élève vers une plus grande maturité personnelle et professionnelle. Cette question de la maturation est centrale dans son rapport sur *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*.

Les jeunes ont besoin d'orientation et de valorisation professionnelles, et ce, à tous les ordres d'enseignement. Ils ont besoin de se connaître et de connaître les choix qui s'offrent à eux. Les jeunes sont en effet dans un processus de maturation personnelle et professionnelle qui se traduit par de l'incertitude, aussi bien sur le plan de l'identité personnelle que sur celui des choix professionnels. (CSE, 2004a, p. 86.)

La démarche de réalisation d'un projet intégrateur nécessite que l'élève dresse un portrait de lui-même sur le plan personnel, scolaire et professionnel qui soit suffisamment clair pour cerner ses centres d'intérêt et faire les liens avec les différents éléments d'apprentissage requis par le programme (domaines généraux de formation, domaines d'apprentissages et compétences transversales). Un enseignant rapporte plus précisément que la réalisation du projet intégrateur permet aux élèves de faire une réflexion sur eux-mêmes, de mieux se connaître, de découvrir leurs passions, leurs talents, leurs intérêts et que tout cela contribue à structurer leur identité. Les liens qu'ils font avec leurs apprentissages sont aussi des occasions de repérer leurs forces et leurs difficultés, et de trouver des moyens de consolider, voire de compléter leurs apprentissages.

Par ailleurs, la nature du programme *Projet intégrateur* favorise l'établissement d'une relation enseignant-élève significative. Ce constat fait dire au Conseil que ce programme peut répondre au besoin des jeunes d'entrer en relation avec des adultes signifiants.

Les jeunes accordent beaucoup d'importance aux liens qu'ils tissent avec le personnel de l'école. Qu'il s'agisse d'activités pédagogiques, de voyages ou de projets extrascolaires, ils apprécient en particulier l'engagement et la disponibilité du corps professoral. L'entretien de liens plus personnels avec ces adultes qu'ils côtoient quotidiennement paraît déterminant dans le fait de s'engager ou non dans la vie de l'école, de s'intéresser aux études, de développer ou non un sentiment d'appartenance. (CSE, 2004b, p. 9.)

De leur côté, les enseignantes et enseignants impliqués dans l'offre de ce cours soulignent l'importance du lien qu'ils tissent avec leurs élèves. Plusieurs mentionnent ces liens tissés tout au long de l'année autour d'un projet qui passionne l'élève comme l'un des éléments qui les satisfont le plus. Ce cours leur permet de mieux connaître leurs élèves et dans certains cas de les aider dans d'autres aspects de leur vie, de prendre chacun d'entre eux là où il est rendu et de l'accompagner dans sa démarche pour l'amener le plus loin possible. Un enseignant fait remarquer que ce cours permet de solliciter les multiples formes d'intelligence. Plusieurs autres soulignent le développement d'aptitudes que les autres cours ne permettent pas comme le fait d'établir des liens plus étroits avec la communauté.

Enfin, les directions et les enseignantes et enseignants entendus mentionnent plusieurs apprentissages propres à la réalisation d'un projet intégrateur qui jouent un rôle clé dans la

transition vers la vie adulte. La place accordée au travail collaboratif entre élèves, mais également avec d'autres personnes de leur entourage, tant au sein de l'établissement scolaire qu'au sein de la communauté, permet à l'élève de prendre connaissance du monde réel et d'approprier les réalités auxquelles il sera confronté en dehors du milieu scolaire. La réalisation de son projet exige qu'il fasse des démarches réelles et qu'il compose avec les aléas qu'il rencontre : communiquer avec des experts, se présenter à eux, expliquer son projet à ses pairs et commenter ceux de ses collègues, modifier son projet en fonction des obstacles auxquels il est confronté, sont là autant d'apprentissages significatifs qu'il pourra transférer dans d'autres situations de sa vie scolaire et personnelle. De plus, plusieurs de ces habiletés exigées dans les études et les emplois à venir sont rarement enseignées dans le cadre formel des programmes d'études.

**EN BREF : La nature même du programme *Projet intégrateur* en fait un moyen privilégié pour répondre aux besoins d'ordre pédagogique, personnel et social des jeunes du secondaire. À un moment charnière de leur parcours scolaire, il peut avantageusement les faire progresser vers une plus grande maturité personnelle et professionnelle et ainsi faciliter leur orientation.**

### **La mise en œuvre du programme *Projet intégrateur* : des défis réels à relever**

Le Conseil reconnaît l'ampleur des changements requis par l'implantation du programme *Projet intégrateur*. Il tient à rappeler que l'implantation du Programme de formation de l'école québécoise est récente : il a été graduellement mis en application au secondaire à compter de 2005 et la nouvelle grille matières de 5<sup>e</sup> secondaire n'est effective que depuis 2009. Comme il a déjà été mentionné, le programme *Projet intégrateur* est depuis cette date dispensé de façon non obligatoire. Dans ce contexte, le Conseil croit utile de préciser que les conditions propres à faciliter l'application de ce programme peuvent ne pas être encore réunies dans l'ensemble des établissements.

Dans un avis, intitulé *L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire*, le Conseil faisait état des changements susceptibles de modifier en profondeur la culture et l'organisation de l'école secondaire.

Le changement est à l'ordre du jour de la réforme de l'éducation en voie d'implantation et il se décline sur plusieurs plans et selon plusieurs thèmes : changement de structures, changement de rôles et de responsabilités, changement de curriculum, changement de programmes d'études, changement de conception de l'apprentissage et de l'évaluation, changement de cultures professionnelle, organisationnelle, de gestion, etc. (CSE, 2003, p. 33.)

Dès 2003, le Conseil était conscient que « s'il est un changement qui présente plus de défis que les autres dans le cadre d'une réforme, c'est bien celui qui touche la culture organisationnelle en présence et, particulièrement, la culture professionnelle du personnel enseignant » (CSE, 2003, p. 33).

Aujourd'hui, le Conseil reconnaît que l'implantation du programme *Projet intégrateur* comporte des défis réels. Il constate que ceux-ci touchent plus particulièrement la culture organisationnelle de l'école secondaire et la culture professionnelle du personnel enseignant tel qu'il a été anticipé. De son côté, le Comité-conseil sur les programmes d'études prévoyait également des embûches lors de la mise en œuvre de ce programme compte tenu de son caractère novateur. C'est en partie pour répondre à ces défis que le Ministère a produit son guide présentant des pistes de travail en vue de l'organisation de la tâche enseignante et des services aux élèves<sup>17</sup>.

Sur le plan organisationnel, l'offre d'un cours obligatoire de 2 unités à tous les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire n'est pas forcément aisée compte tenu des contraintes avec lesquelles doivent composer les gestionnaires pour structurer les horaires maîtres : combinaison multiple d'horaires en fonction des options choisies, des cours de 4<sup>e</sup> secondaire non réussis, des projets pédagogiques particuliers qui comportent des grilles-matières spécifiques, etc. La tâche d'enseignement est également déterminante, car si c'est l'unique matière enseignée, cela suppose deux fois plus d'élèves à encadrer pour le personnel enseignant que pour un cours de 4 unités.

Tout le personnel enseignant du secondaire est réputé apte à enseigner le programme *Projet intégrateur*<sup>18</sup>; toutefois, le fait que ce dernier ne soit associé à aucun champ d'enseignement suppose que chaque milieu convienne des modalités d'attribution de ce cours. Dans certains milieux, aucune solution n'a fait consensus et l'application étant volontaire, le programme n'a tout simplement pas été offert. *A contrario*, d'autres écoles ont réussi, avec l'ensemble du personnel, à convenir d'une solution qui permet de concilier l'intérêt de l'élève avec les réalités du milieu. Les modalités retenues sont aussi diverses que le sont les milieux concernés. Ainsi, dans une première école, le programme *Projet intégrateur* a été confié aux enseignantes et enseignants d'Éthique et culture religieuse. De plus, les unités d'Éthique et culture religieuse de 4<sup>e</sup> secondaire ont été déplacées en 5<sup>e</sup> secondaire pour offrir une tâche qui permet de limiter le nombre d'élèves auprès desquels ces enseignants interviennent et de voir leurs élèves plus fréquemment (6 périodes par cycle plutôt que 2 ou 4 périodes), par conséquent de mieux les connaître et d'assurer un meilleur suivi dans la réalisation de leur projet intégrateur. Dans une autre école, il a été confié aux enseignantes et enseignants de Science et technologie. Dans une troisième école, c'est l'enseignante spécialiste de l'approche orientante et de la pédagogie du projet qui dispense ce programme auprès de tous les groupes de l'école. Dans une autre école, les modalités changent chaque année en fonction du personnel intéressé par ce cours. Par contre, lors des échanges avec les acteurs du milieu, plusieurs enseignants ont mentionné que le fait de ne pas avoir associé le programme *Projet intégrateur* à un champ disciplinaire spécifique est un élément qui joue en sa défaveur, car cela ne lui confère pas autant d'importance et fait en sorte qu'il n'y a pas de formation initiale ni de formation continue qui y est formellement associée.

---

17. Voir MELS, 2008a.

18. Voici ce qui est mentionné dans l'annexe I de la convention collective nationale 2010-2015 : « Les enseignantes et enseignants de tous les champs d'enseignement au niveau secondaire sont réputés aptes à s'acquitter de leurs fonctions auprès des groupes d'élèves visés par les cours faisant l'objet de programmes ne touchant pas l'enseignement d'une discipline en particulier tels le projet intégrateur et le projet personnel d'orientation. » (Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones, 2011, p. 171.)

Au-delà de la tâche d'enseignement, l'encadrement des élèves que nécessite la réalisation d'un projet intégrateur est souvent évoquée par les personnes qui n'ont pas expérimenté le programme comme un défi dans la mesure où chaque projet est différent et qu'on voit mal comment une seule personne pourrait accompagner individuellement autant d'élèves. Mais la situation est-elle si différente quand les élèves réalisent un projet individuel dans une autre discipline? Une équipe d'enseignants constate que plusieurs des personnes qui jugent la chose impossible ont à l'esprit la formule du projet personnel réalisé dans le cadre du baccalauréat en éducation internationale où un adulte supervise les travaux d'un élève (ou d'un nombre minime d'élèves) et qui est lié à une production écrite spécifique. Selon cette équipe, la réalité du programme *Projet intégrateur* est différente, puisque l'enseignement des démarches d'intégration des apprentissages et de réalisation d'un projet est dispensé en classe par un enseignant pour un groupe d'élèves. Lors de cette période de cours l'enseignant peut offrir un encadrement individuel ou collectif. S'il y a un accompagnement en dehors de la salle de classe, celui-ci consiste la plupart du temps à rencontrer périodiquement l'élève pour s'enquérir de l'avancement de son projet et le guider dans la résolution des problèmes qu'il éprouve.

Les propos recueillis par le Conseil auprès du personnel qui a expérimenté le programme montrent des formules d'encadrement innovantes qui tiennent compte de la réalité de chaque milieu. Dans un cas, une équipe restreinte d'enseignants intervient auprès des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire d'un programme pédagogique particulier, et pendant qu'un seul d'entre eux dispense le programme *Projet intégrateur*, les autres assurent le suivi d'un certain nombre d'élèves. Dans d'autres écoles, l'adulte signifiant peut être choisi dans la famille ou dans la communauté sur la base de son expertise au regard du contenu du projet ou de ses habiletés à soutenir la démarche de réalisation du projet. Une équipe d'enseignants rapportent comment au cours de leur deuxième année d'expérimentation ils ont mis à profit le travail d'équipe sous forme de table ronde pour soutenir les élèves dans leur démarche et ainsi réduire les besoins d'encadrement individuel, les pairs jouant un rôle important dans la résolution de problèmes, le questionnement de la démarche et les encouragements.

Néanmoins, quelle que soit la formule retenue, le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant qui donne le cours est clairement centré sur le processus, soit l'enseignement des démarches tant d'intégration que de réalisation d'un projet avec une attention particulière portée aux compétences méthodologiques et aux capacités réflexives (questionnement sur ses apprentissages). L'accompagnement individuel d'un élève par l'enseignant ou par un autre adulte signifiant, même sporadique, permet toutefois de donner une certaine ampleur aux projets réalisés. Tous les milieux mentionnent l'importance de cet accompagnement, tout en soulignant le défi qu'il représente pour leur organisation. À cet égard, comme l'illustrent les propos rapportés antérieurement, la plupart des milieux qui expérimentent le programme continuent à chercher la formule idéale qui leur permettra d'optimiser l'aide apportée à l'élève et d'améliorer les conditions de travail du personnel enseignant (responsabilité partagée, déchargement, reconnaissance, accompagnement, embauche d'une personne pour coordonner ces projets, etc.) tout en composant avec les réalités organisationnelles.

Un autre défi souvent relevé tant dans les écrits qu'auprès des acteurs tient à la nature ouverte des projets que peuvent choisir les élèves. Certains types de projets comme les « événements » et les « campagnes de levée de fonds » exigent plus de ressources tant humaines et matérielles que financières. Ces types de projets présentent leurs lots d'impondérables, ce qui complexifie considérablement leur gestion (location de salle, réservation, vente de billets, présence en dehors des heures normales, sursollicitation du milieu quand les levées de fonds sont nombreuses). Ce constat pousse plusieurs milieux à suggérer l'ajout de balises pour limiter ce type de projet à un volume gérable par l'école.

Enfin, l'accès à des ressources matérielles suffisantes semble central à certains pour mener à bien ce programme. La disponibilité d'un local équipé d'ordinateurs, d'imprimantes, de téléphones et de tables pour échanger en équipe est nommée par plusieurs comme une condition essentielle. La présence d'un budget, si minime soit-il, est également citée parmi les conditions favorables dans la mesure où sans nécessiter d'investissement important certains projets exigent un dépôt ou une location avant que les fonds ne soient recueillis. Des acteurs ont souligné que, dans les milieux défavorisés, un fonds dédié au programme pourrait permettre à certains élèves de concrétiser des projets qu'ils ne peuvent financer eux-mêmes (exemple : murale photographique).

En ce qui a trait à la culture professionnelle, les changements que suppose le passage d'une culture marquée par la spécialisation à une culture de collégialité constituent des défis réels qui demandent du temps et du soutien. C'est d'ailleurs ce que soulignait le Conseil en 2003 :

[...] l'implantation du renouveau avec le fonctionnement en cycles d'apprentissage, le regroupement des programmes [d'études] en grands domaines d'apprentissage, l'interdisciplinarité, les pratiques d'évaluation des apprentissages et les mesures de différenciation pédagogique exigent du personnel enseignant qu'il travaille en collaboration. L'approche par cycles elle-même repose sur le travail d'équipe : élaborer des situations d'apprentissage et d'évaluation, gérer la progression des élèves et appliquer des mesures de remédiation à des moments stratégiques de la formation. Ces changements demandent du temps et du soutien pour se concrétiser et avoir les effets souhaités sur la réussite des élèves. (CSE, 2010, p. 33.)

Or, l'arrivée récente du Programme de formation de l'école québécoise en 5<sup>e</sup> secondaire suppose que ces changements sont en cours. C'est pourquoi le Conseil considère comme normal que les embûches anticipées constituent des défis réels au cours des premières années d'implantation du programme *Projet intégrateur*. C'est le cas par exemple des changements provoqués par la redéfinition des rôles de l'élève et de l'enseignante ou de l'enseignant.

Rendre l'élève actif, c'est lui proposer une situation problème, lui donner le temps de l'explorer et de réfléchir, d'approfondir sa compréhension, de confronter ses questions et ses solutions à celles des autres. C'est mettre l'accent sur la démarche d'apprentissage autant que sur le résultat et l'amener à évaluer l'efficacité de sa propre démarche (retour réflexif) [...] Il [l'enseignante ou l'enseignant] adapte, ajuste, modifie son enseignement en fonction du contexte, des élèves et du contenu. Il s'intéresse non pas aux seuls savoirs disciplinaires, mais aussi aux démarches et

processus nécessaires à leur appropriation (quoi apprendre et aussi comment apprendre). (CSE, 2003, p. 14-15.)

L'enseignement du programme *Projet intégrateur*, qui suppose que l'élève s'engage activement dans ses apprentissages et dont le contenu n'est pas disciplinaire, engendre un changement de posture de la part de l'enseignante ou de l'enseignant. Alors qu'ailleurs elle ou il est considéré comme spécialiste d'un contenu particulier, l'application du programme *Projet intégrateur* exige plutôt de mettre à profit ses capacités en accompagnement et en soutien de la démarche de réalisation de projet et d'intégration des acquis qu'entreprend chacun de ses élèves. En plaçant l'élève maître d'œuvre de son projet, l'enseignante ou l'enseignant qui prend en charge le projet intégrateur est avant tout un pédagogue qui agit comme catalyseur et comme concepteur et pilote de situations d'apprentissage et d'évaluation destinées à soutenir les élèves dans la réalisation de leur projet et le développement de leur compétence à intégrer leurs apprentissages. Par conséquent, les attitudes requises et le rôle peuvent être différents de ce qui est exigé pour d'autres cours, nécessitant ainsi des précisions à cet égard tant dans le programme lui-même que dans le guide d'implantation réalisé par le Ministère. Les enseignants du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire ne sont pas tous habitués au type de pédagogie que le projet intégrateur comporte, ce qui est insécurisant pour une partie d'entre eux. Certains projets dans des domaines en dehors du champ d'expertise de l'enseignante ou l'enseignant qui encadre ce cours suscitent parfois des inquiétudes. Dans quelques écoles, la solution retenue consiste à recourir à des personnes-ressources dans l'école et en dehors de l'école pour soutenir la réalisation de ces projets. Par exemple, un élève qui a choisi comme projet intégrateur de démonter et remonter entièrement le moteur d'un scooter a dû s'adresser à un mécanicien pour évaluer plus précisément le temps que cela prendrait. Par la suite, il a demandé l'aide de son oncle pour superviser son travail à l'étape de réalisation de son projet.

Comme le rôle du personnel enseignant est primordial dans l'encadrement des élèves, il est essentiel que chaque enseignante et enseignant soit soutenu et accompagné dans l'exercice de ce rôle. La posture est nouvelle pour une grande majorité du personnel enseignant. Par ailleurs, les personnes qui s'engagent dans l'enseignement de ce nouveau programme sont intéressées à partager leur pratique autant qu'à échanger sur la pratique de leurs pairs. Les témoignages recueillis soulignent l'importance de cet échange d'expertise et des conditions qui favorisent ce soutien : une préparation avant de donner le cours et un temps pour travailler en équipe, se concerter, s'entendre sur les critères de choix des projets, déterminer les processus d'évaluation et échanger tout au long de l'année. L'appui de la direction fait partie des leviers qui favorisent l'implantation d'un tel programme. Le Conseil a déjà souligné l'importance de cet appui : « La reconnaissance du rôle crucial des enseignantes et enseignants et des responsabilités qui leur incombent nécessite un appui réel et constant de la part de la direction et des autres membres du personnel de l'école. » (CSE, 2009b, p. 7.)

Un autre défi important dans le cours projet intégrateur soulevé par la majorité des acteurs concerne le soutien à certains élèves dont la motivation intrinsèque fait défaut, ce qui a une incidence directe sur leur niveau d'engagement. La prégnance de ce défi est tangible quand on

consulte le site Web projet intégrateur. De nombreux outils ont été développés au cours de l'expérimentation en vue de soutenir le personnel enseignant à cet égard et ce sujet est au cœur des propos tenus dans la communauté de pratique. En interrogeant le personnel enseignant pour savoir si ce défi est propre au programme *Projet intégrateur*, la réponse est la suivante : le manque de motivation et d'engagement de certains élèves s'observe aussi dans d'autres cours, toutefois il se pose avec une acuité plus grande pour le programme *Projet intégrateur* en raison de sa nature, où la mise en projet de l'élève est essentielle et où une production témoigne de son engagement.

Enfin, le Conseil a pu constater que le programme *Projet intégrateur* est encore très peu connu dans le milieu scolaire, y compris au sein des écoles qui l'ont appliqué volontairement. En effet, dans certains milieux scolaires, seul le personnel enseignant qui donne le cours connaît le programme. Si les projets réalisés par les élèves ne sont pas rendus publics à l'extérieur de la classe, peu de membres de l'établissement en ont connaissance. Cela amène le Conseil, à l'instar de plusieurs acteurs, à recommander une valorisation et une promotion plus large du programme *Projet intégrateur* auprès de tout le personnel scolaire du secondaire, mais également auprès des élèves, de leurs parents et des membres de la communauté. Cela est d'autant plus nécessaire que chaque enseignante et enseignant est amené à jouer un rôle actif dans le développement des capacités d'intégration des apprentissages auprès de ses élèves. Pour le personnel enseignant engagé dans l'implantation, une meilleure connaissance de ce programme par leurs collègues serait susceptible de susciter leur adhésion à ses visées et, par conséquent, un plus grand engagement dans son application. Par ailleurs, les écoles ayant largement diffusé les productions des élèves (spectacles, kiosques, exposition, article dans les médias, etc.) rapportent un effet extrêmement positif tant sur l'élève et sur l'école que sur la communauté. La réalisation d'un projet intégrateur est souvent pour l'élève une occasion de faire connaître ses intérêts et de vivre une réussite dont il est fier. Des enseignants mentionnent que plusieurs parents ont découvert, grâce à la production de leur enfant, une facette qui leur était méconnue; d'autres étaient surpris par la qualité de sa réalisation. Dans d'autres milieux plus actifs au sein de la communauté, la réalisation des projets par les élèves permet de consolider des liens, d'établir des collaborations ou, plus modestement, de rapprocher la communauté de l'école.

Le Conseil pense que la nature des défis que pose la mise en œuvre du programme *Projet intégrateur* exige que les milieux disposent du temps nécessaire pour s'approprier ce nouveau programme et trouver des solutions qui correspondent à leur réalité. Ce sont des solutions de ce genre qui ont été adoptées par les écoles qui ont implanté ce programme au cours des deux années de son application volontaire.

**EN BREF : Les défis sont réels. Ils ne sont toutefois pas insurmontables : de nombreuses écoles ont trouvé des solutions qui permettent d'offrir le programme *Projet intégrateur* à tous leurs élèves de 5<sup>e</sup> secondaire. Par contre, ces défis nécessitent que l'appropriation du programme soit soutenue et que les conditions favorables soient réunies.**

## La conduite du changement : un processus qui nécessite du temps pour trouver des solutions adaptées à chaque milieu

L'ampleur des changements requis et des défis que présente l'implantation du programme *Projet intégrateur* militent en faveur d'un temps d'appropriation additionnel. Le Conseil réitère la nécessité de respecter les différents rythmes d'appropriation, tout comme il juge essentiel de miser sur les acquis des milieux scolaires et l'expertise développée pour apporter les ajustements requis. L'expérience vécue au collégial illustre bien l'effet du temps sur l'implantation d'un changement d'une telle envergure.

À travers les rapports d'évaluation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial du Québec (CEEC), nous avons pu constater que l'épreuve synthèse de programme qui a en partie inspiré l'élaboration du projet intégrateur s'est développée progressivement sur plusieurs années, avant d'atteindre un niveau de qualité appréciable.

Voici quelques jalons qui illustrent cette progression. En 1996, la Commission d'évaluation a fait état de sa création et de la valeur ajoutée qu'elle représente pour la formation collégiale :

L'imposition d'une épreuve synthèse propre à chaque programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) fait partie des nouvelles exigences du RREC [Règlement sur le Régime des études collégiales] qui stipule par ailleurs que les PIEA [Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages] doivent en faire mention (art. 25 et 32). Dans son cadre de référence, la Commission a précisé l'information qui, selon elle, devrait y figurer, comme les grands paramètres de cette épreuve et les possibilités de reprise en cas d'échec.

La Commission note que l'épreuve synthèse et sa mise en œuvre sont maintenant mieux décrites par les collèges. En effet, des efforts importants ont été faits et des progrès ont été réalisés en vue de définir le cadre général de cette épreuve; des lieux ou des modes de concertation ont été mis en place afin de réaliser l'approche programme, dont l'épreuve synthèse est largement tributaire et que les structures traditionnelles des collèges étaient loin de favoriser. (CEEC, 1996, p. 9-10.)

En 2001, elle est obligatoire depuis deux ans, et sa description rejoint clairement les visées d'intégration des apprentissages poursuivies par le programme *Projet intégrateur*. À cette étape de l'implantation, la concertation et l'évaluation figurent comme les principaux défis.

Essentiellement, cette épreuve vise à mesurer la capacité de l'élève à intégrer les connaissances acquises au cours de sa formation ainsi que la maîtrise des habiletés qu'il a développées au terme de ses études collégiales. L'épreuve représente un point culminant dans la formation de l'élève en ce qu'elle permet de porter un jugement global sur l'atteinte des objectifs du programme, autant ceux relevant de la formation spécifique que ceux de la formation générale. L'ensemble des efforts déployés par les élèves trouve ici son aboutissement.

Le défi à relever dans l'élaboration des épreuves synthèses était d'autant plus grand qu'il requérait la concertation élargie de tous les enseignants pour définir, d'une

part, un profil de diplômé propre à chacun des programmes et identifier, d'autre part, ce qui allait permettre d'attester que l'élève en a atteint les objectifs.

[...]

[L]a Commission a souvent été amenée à suggérer ou à recommander des améliorations aux collègues. Ces améliorations visent essentiellement à favoriser la mise en place de moyens de concertation, d'abord entre les professeurs de la formation générale, puis entre ces derniers et ceux de la formation spécifique afin de permettre la prise en compte de l'ensemble des objectifs d'un programme, et non seulement ceux de la formation spécifique. (CEEC, 2001, p. 44-45.)

En 2009, la commission d'évaluation de l'enseignement collégial porte un regard très positif sur l'évaluation de l'épreuve synthèse de programme et sur sa pertinence dans le curriculum.

La Commission est en mesure de constater que l'épreuve synthèse de programme évalue adéquatement l'intégration des compétences. Pour l'ensemble des programmes évalués, c'est d'ailleurs dans le cadre de l'élaboration de l'épreuve synthèse que l'on retrouve le plus bel exemple de concertation autour des finalités du programme. (CEEC, 2008, p. 2.)

De sa conception, en 1996, à la prise en compte de la formation générale dans l'épreuve synthèse, en 2001, et jusqu'à l'évaluation des politiques d'évaluation des programmes en 2009, les collèges ont mis en place des dispositifs de concertation entre le personnel enseignant et de coordination par l'administration des collèges pour en arriver à une épreuve synthèse qui remplit le rôle prévu de façon cohérente et pertinente et qui laisse toujours place à l'amélioration.

Par ailleurs, des membres du Conseil ont souligné que les difficultés éprouvées dans l'application du projet intégrateur au secondaire trouvent aussi un écho à l'ordre universitaire, là où il existe des activités d'intégration similaires, comme en génie. Les obstacles rencontrés au début de leur implantation sont semblables : changement de culture professionnelle et organisationnelle, décloisonnement, travail en collégialité. Là aussi il faut du temps pour dépasser ces obstacles et concrétiser les visées de ces cours plus exigeants pour les étudiants et pour l'organisation scolaire, mais également très formateurs.

Au sein des écoles secondaires qui expérimentent le programme *Projet intégrateur* depuis plus d'une année, les avancées sont palpables. Le personnel enseignant, plus expérimenté dans l'application de ce programme, témoigne de l'aisance qui s'acquiert avec le temps, de l'expertise qui se développe, du sentiment d'efficacité qui augmente, comme pour tous les nouveaux cours. Plusieurs constatent une réelle différence entre la première et la deuxième année d'expérimentation, notamment en ce qui a trait à la démarche d'intégration des apprentissages sur laquelle elles et ils peuvent se pencher plus avant une fois maîtrisés les aspects plus « organisationnels » de ce nouveau cours. L'importance d'assurer une certaine stabilité dans l'attribution des tâches pour que l'expertise ne se perde pas et que ce ne soit pas un éternel recommencement est aussi mentionnée. Au fil du temps, les acteurs qui expérimentent le programme depuis plus d'une année observent un certain effet d'entraînement dans leur école. En voyant les productions de leurs aînés, les plus jeunes commencent à « rêver » leur propre

projet même s'ils ne le réaliseront que dans une ou deux années. La présentation des productions devient un rendez-vous attendu qui confère aux réalisations une importance reconnue.

Le Conseil considère que la conduite du changement nécessite un investissement en temps et en énergie. Il juge que l'appropriation du programme par le milieu scolaire, sa promotion par les acteurs, un soutien et un accompagnement adéquat et le travail de collaboration au sein des équipes-école constituent des éléments favorables à sa réussite.

De plus, le Conseil est d'avis, qu'au cours de cette période d'appropriation du programme *Projet intégrateur*, les milieux scolaires auraient avantage à tirer profit tant de leur marge de manœuvre et de leur autonomie professionnelle que de la souplesse offerte par le caractère ouvert du programme pour répondre aux besoins des élèves en tenant compte de la réalité et, surtout, des particularités de leur milieu (par exemple la présence ou non de projets pédagogiques particuliers, la taille de l'école, les liens déjà établis avec la communauté, l'organisation de l'enseignement et les modalités d'encadrement en place). Ainsi, ces deux unités destinées à l'intégration des acquis dans le cadre de l'élaboration d'un projet choisi par l'élève pourraient prendre des couleurs très différentes d'un milieu à un autre comme le démontrent les écoles qui l'ont actuellement expérimenté.

Dans plusieurs écoles, les directions et le personnel enseignant ont insisté sur l'importance de s'appuyer sur ce qui existe pour ainsi faciliter l'implantation du programme *Projet intégrateur*. Il ne s'agit pas de réinventer la roue, mais de permettre aux élèves de mener un projet de cette nature en mettant l'accent sur l'intégration des apprentissages. Cela veut dire : inscrire les projets individuels dans des activités déjà prévues dans l'école (gala méritas, comédie musicale, expo-sciences, etc.), confier ce cours au personnel enseignant plus familier avec la gestion de projet ou l'approche orientante, l'arrimer avec le projet éducatif ou encore poursuivre les visées du programme *Projet intégrateur* dans la réalisation d'un stage ou d'un projet de fin d'études qui existait déjà. En somme, ces milieux, ces directions et ce personnel enseignant ont usé des leviers à leur disposition pour opérer les choix nécessaires dans le but d'atteindre les visées du programme et ainsi répondre aux besoins des jeunes.

Le Conseil pense que ces aménagements, qui ont permis aux écoles de s'engager dans l'implantation du programme *Projet intégrateur*, peuvent être une source d'inspiration pour celles qui ne l'ont pas encore mis en application. Il croit que d'autres avenues auraient sans doute avantage à être explorées.

Le Conseil est d'avis, dans le cas où des ajustements sont apportés au programme *Projet intégrateur*, que ceux-ci doivent s'appuyer sur l'expertise du personnel enseignant en tenant compte des difficultés et des défis qu'ils doivent relever, en s'inspirant des pratiques efficaces mises en œuvre dans les différentes régions du Québec au cours des dernières années et sur des résultats de recherche fiables et rigoureux (recherche-action, recherche évaluative).

Enfin, le Conseil tient à rappeler que le potentiel du programme *Projet intégrateur* s'actualise non seulement par la prépondérance de la démarche d'intégration des apprentissages sur la démarche de réalisation du projet, mais aussi par le rôle que joue l'élève dans le choix du projet et dans la diversité des possibilités de productions qui permet l'expression de tous les élèves quel que soit leur profil d'apprenant. Il ne faut pas perdre de vue que l'un des plus grands défis de la réforme consistait à recentrer les choix éducatifs sur l'élève, par conséquent à « s'assurer que l'organisation scolaire favorise la prise en charge personnelle des centres d'intérêt, de la motivation et de la formation des élèves de l'enseignement secondaire, deuxième cycle, et qu'elle [permette] de les associer à une réflexion continue sur ce qui leur est offert » (Comité-conseil sur les programmes d'études, 2009, p. 26).

Somme toute, le Conseil considère comme primordial le maintien du programme *Projet intégrateur* dans les matières obligatoires du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire pour que l'ensemble des élèves puisse faire les apprentissages visés par celui-ci. Il suggère cependant de convenir avec les acteurs des modalités d'application progressive et de soutenir les écoles dans la recherche de modalités qui tiennent compte des besoins des élèves.

**EN BREF : Il faut accorder le temps nécessaire pour permettre au personnel de direction et au personnel enseignant de mettre en place les conditions optimales pour offrir à tous les élèves la possibilité de réaliser un projet intégrateur et d'atteindre les objectifs visés par ce programme d'études.**



## Conclusion et recommandations

Considérant les visées qu'a la société québécoise pour son système d'éducation depuis plus d'une décennie, soit le rehaussement des exigences du curriculum et la réussite du plus grand nombre d'élèves;

Considérant l'arrivée récente (2009-2010) du Programme de formation de l'école québécoise en 5<sup>e</sup> secondaire, incluant le programme *Projet intégrateur*, et son degré d'appropriation progressive par les intervenantes et intervenants des commissions scolaires, par les écoles et par le personnel enseignant;

Considérant les changements organisationnels et culturels que la mise en œuvre d'un programme de cette nature nécessite;

Considérant les défis pédagogiques et organisationnels qu'occasionne la mise en œuvre du programme *Projet intégrateur* à l'ensemble des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire;

Considérant le temps nécessaire pour mettre en œuvre un changement d'une telle ampleur comme en témoignent les expériences au collégial;

Considérant l'importance de développer chez l'élève sa capacité de faire des liens entre ses apprentissages dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie;

Considérant le fait que l'intégration des apprentissages contribue au rehaussement du curriculum tout au long du parcours scolaire;

Considérant l'importance de la formation, du soutien et de l'accompagnement du personnel enseignant qui guide l'élève dans sa démarche d'intégration des apprentissages à l'intérieur d'un projet intégrateur;

Considérant la capacité du programme *Projet intégrateur* de répondre aux besoins d'ordre pédagogique, personnel et social des élèves, notamment en matière de motivation, de retour réflexif sur ses apprentissages et de soutien à l'orientation professionnelle;

Considérant l'adhésion significative des acteurs aux visées du programme *Projet intégrateur*;

Considérant l'accompagnement, la formation et le soutien accordés par le Ministère et l'engagement de la ministre à poursuivre les mesures qui jusqu'ici ont permis à de nombreux élèves d'expérimenter le programme *Projet intégrateur*;

Considérant les enseignements à dégager des expériences positives menées et en cours dans les différents milieux depuis 2009 avec la plus récente version du programme *Projet intégrateur*;

Considérant le pouvoir de la ministre d'établir des modalités d'application progressive des dispositions des régimes pédagogiques relatives à la liste des matières et aux règles d'évaluation des apprentissages et de sanction des études;

Considérant le pouvoir de la ministre d'élaborer des programmes d'études ouverts à l'adaptation et à l'enrichissement ainsi que la responsabilité des acteurs d'en assurer la mise en œuvre en tenant compte des besoins de leurs élèves,

Le Conseil juge qu'il n'est pas nécessaire de modifier le régime pédagogique, modification ayant pour objet de retirer le programme *Projet intégrateur* de la liste des matières obligatoires de la 5<sup>e</sup> secondaire du parcours de formation générale et du parcours de formation générale appliquée, et d'augmenter en conséquence le nombre d'heures et d'unités des matières à option.

De plus, le Conseil est d'avis que l'implantation du programme *Projet intégrateur* dans toutes les écoles et pour tous les élèves doit être progressive.

Par conséquent,

⇒ le Conseil recommande à la ministre de ne pas donner suite à la modification réglementaire et de prendre le temps de mettre en place les conditions nécessaires à la mise en œuvre du programme *Projet intégrateur* pour que se réalisent, pour tous les élèves, les visées d'intégration des apprentissages que poursuit ce programme.

Pour ce faire, le Conseil invite :

- La ministre et les acteurs, dans le cadre de leurs responsabilités respectives :
  - à convenir d'un tableau de bord de gestion pour les prochaines années qui permette, à terme, à tous les élèves de réaliser un projet intégrateur;
  - à s'assurer, à la lumière des expériences vécues, d'ajuster le programme *Projet intégrateur* pour que les milieux puissent l'enrichir ou l'adapter selon les besoins des élèves et les réalités scolaires qui les caractérisent;
- le Ministère :
  - à poursuivre les mesures de soutien, de formation et d'accompagnement pour l'application du programme *Projet intégrateur*;
  - à soutenir des activités qui permettent le partage des acquis d'expérience réalisés par les enseignantes et enseignants actuellement engagés dans l'implantation du programme *Projet intégrateur* dans une perspective de codéveloppement professionnel de l'ensemble du personnel enseignant du secondaire;
- les commissions scolaires, les écoles et le personnel enseignant, dans le cadre de leurs responsabilités respectives :
  - à considérer les activités d'intégration des apprentissages du Programme de formation de l'école québécoise et du programme *Projet intégrateur* comme une contribution essentielle au rehaussement du curriculum et aux besoins de formation des jeunes;
  - à valoriser et à faire la promotion du programme *Projet intégrateur* auprès des élèves, des parents, du personnel scolaire et des membres de la communauté.

Pour le Conseil, la contribution du programme *Projet intégrateur* au rehaussement du curriculum et aux besoins de formation des jeunes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, l'adhésion significative des acteurs aux visées de ce programme ainsi que les expériences positives d'implantation après seulement deux ans d'expérimentation volontaire plaident en faveur de son maintien comme matière obligatoire au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire.

Cependant, le Conseil constate que l'implantation du programme *Projet intégrateur* pose des défis organisationnels et pédagogiques importants qui exigent que le milieu dispose de suffisamment de temps pour s'approprier ses visées, offrir le soutien, la formation et l'accompagnement requis au personnel concerné, trouver des solutions aux défis et procéder aux ajustements qui permettent d'adapter, si nécessaire, le programme aux besoins des élèves et aux réalités de leurs écoles.



## **ANNEXE 1**

Lettre de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la présidente du Conseil supérieur de l'éducation (juin 2011)  
et projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire





07 JUIN 2011

Québec, le 2 juin 2011

Madame Nicole Boutin  
Présidente  
Conseil supérieur de l'éducation  
1175, avenue Lavigerie, bureau 180  
Sainte-Foy (Québec) G1V 5B2

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 458 de la Loi sur l'instruction publique, je soumetts à l'examen du Conseil supérieur de l'éducation un projet de règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Je vous demande, à cet égard, de me transmettre l'avis du Conseil au sujet des modifications qui y sont envisagées.

Le gouvernement a jugé qu'il était nécessaire de modifier le régime pédagogique afin de retirer le programme obligatoire *Projet intégrateur* de la liste des matières de la 5<sup>e</sup> secondaire du parcours de formation générale et du parcours de formation générale appliquée, et d'augmenter en conséquence les nombres d'heures et d'unités des matières à option. Pour ma part, une fois que le règlement modifiant le régime pédagogique aura été édicté, j'ai l'intention d'ajouter le programme *Projet intégrateur* dans la liste des matières à option de la 5<sup>e</sup> secondaire, rendant ainsi possible l'application du programme dans les écoles qui s'estiment en mesure de l'offrir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LINE BEAUCHAMP

p. j. (1)

Québec  
1035, rue De La Chevrotière, 16<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5  
Téléphone : 418 644-0664  
Télécopieur : 418 646-7551  
Courriel : line.beauchamp@mels.gouv.qc.ca

Montréal  
600, rue Fullum, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4L1  
Téléphone : 514 873-4792  
Télécopieur : 514 873-1082

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÉGIME PÉDAGOGIQUE DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

**Loi sur l'instruction publique  
(L.R.Q., c. I-13.3, a. 447)**

1. Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (R.R.Q., c. I-13.3, r. 8) est modifié, dans chacun des tableaux amenés par le deuxième alinéa de l'article 23.1:

1° par la suppression, dans la portion portant sur les matières obligatoires de la 5<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire, de tout ce qui concerne la matière « Projet intégrateur », y compris le nombre d'heures et d'unités se rapportant à cette matière;

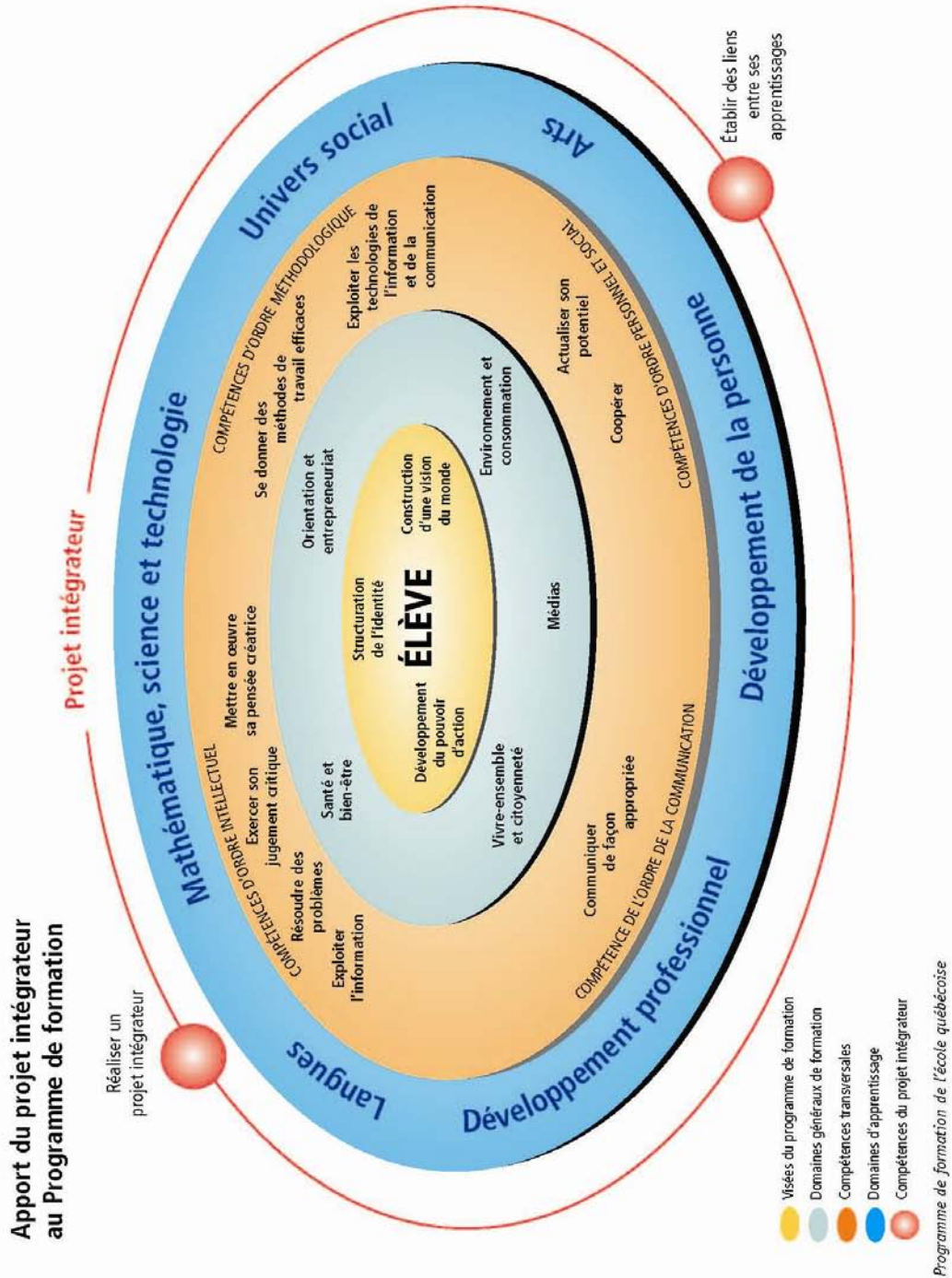
2° par le remplacement, dans la portion portant sur les matières à option de la 5<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire, de « 200 ou 250 heures » par « 250 ou 300 heures » et de « 8 ou 10 unités » par « 10 ou 12 unités ».

2. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

## **ANNEXE 2**

Apport du projet intégrateur au programme de formation





Source : (MELS, 2009, p. 3.)



## **ANNEXE 3**

### Exemples de projets intégrateurs



### Mon projet

### Intention d'apprentissage

Comprendre d'où je viens à partir de repères historiques

C'est bientôt le 25<sup>e</sup> anniversaire de mariage de mes parents. Je souhaite le souligner d'une façon spéciale et pense à faire leur généalogie. J'en ai parlé à mon grand-père, qui m'a souvent raconté des histoires sur mes ancêtres. Il m'a appris que ma famille est reliée aux premiers colons de la Nouvelle-France, aux Patriotes de 1837, à la Première Guerre mondiale.

Ce sont des sujets qui m'ont toujours intéressé. Je suis retourné consulter mon programme de 3<sup>e</sup> secondaire et j'y ai retracé quelques événements importants de l'histoire du Québec. En faisant quelques recherches sur Internet, j'ai découvert plusieurs de mes ancêtres, parfois des éléments de biographie, des documents d'archives, des photos même pour les événements plus récents. J'ai même rencontré les responsables de la société historique de ma région pour approfondir mes recherches.

Je prépare en secret une projection faite à partir du logiciel PowerPoint pour la fête du 25<sup>e</sup>, faisant l'hommage de ma famille et présentant nos liens avec l'histoire du pays. Cela m'a amené à créer des liens plus étroits avec mes oncles qui me donnent un coup de main.



### Mes intérêts

- Exprimer mon affection de façon originale
- Mieux connaître mon patrimoine

### Mes habiletés

- Habitude de recherches sur Internet
- Sens de l'esthétique

### Mes ressources

- La société historique de la région
- Mon manuel d'histoire
- Mon grand-père

### Domaines généraux de formation

- Médias
- Vivre-ensemble et citoyenneté

### Compétences transversales

- Exploiter l'information
- Se donner des méthodes de travail efficaces
- Exploiter les TIC
- Communiquer de façon appropriée

### Compétences disciplinaires

- Interroger les réalités sociales dans une perspective historique
- Créer des images médiatiques
- Consolider l'exercice de sa citoyenneté à l'aide de l'histoire

## DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

FSSAI

### Intention d'apprentissage

Comprendre entièrement le fonctionnement de mon scooter

### Mon projet

J'adore la mécanique automobile, et j'aimerais faire un DEP dans ce domaine. J'ai un scooter d'occasion que j'ai dû faire réparer quelques fois. J'aimerais apprendre à le faire par moi-même. Je pense que je serais capable de le démonter et de le remonter entièrement, sans faire d'erreurs, et arriver à ce qu'il roule à nouveau correctement.

Je projette donc de présenter à la classe tout le processus de démontage et de remontage, à l'aide d'un *PowerPoint*. Je me ferai conseiller par mon cousin qui travaille dans un garage et qui maîtrise bien les mesures de sécurité. Je prendrai des photos et des notes tout au long de l'opération et j'expliquerai dans ma présentation le fonctionnement des principales parties.

Je suis vraiment content de faire un projet qui colle à mes intérêts. Je sais que j'aurai un peu de difficulté avec le français, mais ça me tient vraiment à cœur. Mon frère est au CEGEP et il a promis de m'aider pour le *PowerPoint*. Mon professeur de français est bien heureux que je veuille faire un texte qui a du sens pour moi et il m'a dit qu'il pourrait me conseiller pour l'écriture.



### Mes intérêts

- En apprendre sur la mécanique automobile
- Être autonome pour réparer mon véhicule
- Améliorer mon écriture

### Mes habiletés

- Aisance dans le travail manuel
- Curiosité
- Prudence dans l'utilisation des outils

### Mes ressources

- Mon cousin et mon frère aîné
- Mon enseignant de français
- Le guide d'entretien du scooter
- Le site de sécurité routière de Transports Québec

### Domaines généraux de formation

- Orientation et entrepreneuriat
- Santé et bien-être
- Environnement et consommation

### Compétences transversales

- Résoudre des problèmes
- Se donner des méthodes de travail efficaces
- Actualiser son potentiel
- Communiquer de façon appropriée

### Compétences disciplinaires

- Chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique
- Mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques
- Écrire des textes variés

Source : Équipe du projet intégrateur (MELS-Récit).

## **ANNEXE 4**

Portrait des écoles sondées sur leur expérience du programme *Projet intégrateur* - année scolaire 2009-2010



**PORTRAIT DES ÉCOLES SONDÉES SUR LEUR EXPÉRIENCE DU PROGRAMME *PROJET INTÉGRATEUR***  
**ANNÉE SCOLAIRE 2009-2010**

École	Nombre total d'élèves dans l'école	Nombre total d'élèves en 5 <sup>e</sup> secondaire	Nombre total d'élèves inscrits au <i>Projet intégrateur</i>	Proportion d'élèves inscrits au <i>Projet intégrateur</i>	Indice de défavorisation
École A	784	121	121	100 %	6
École B	1926	335	146	44 %	4
École C	2490	621	407	66 %	1
École D	2958	480	474	99 %	5
École E	1067	266	255	96 %	1
École F	2124	385	305	79 %	5
École G	435	82	78	95 %	8
École H	383	59	32	54 %	10
École I	1340	449	445	99 %	s.o.

Source : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information (DRSI), Portail informationnel, système Charlemagne, données au 28 janvier 2011. MELS, système Charlemagne, février 2011. MELS, DRSI, compilation spéciale des données du recensement canadien de 2006 (production mars 2010). Compilation du CSE.



## BIBLIOGRAPHIE

---

- Comité-conseil sur les programmes d'études (2008). *Enseignement secondaire, deuxième cycle (phase 3) - Avis consolidé*, Québec, Le Comité, 39 p.
- Comité-conseil sur les programmes d'études (2009). *Les défis et les enjeux de l'enseignement secondaire au deuxième cycle*, Québec, Le Comité, 38 p.
- Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones, et Centrale des syndicats du Québec (2011). *Dispositions liant, d'une part, le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et, d'autre part, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour le compte des syndicats d'enseignantes et d'enseignants qu'elle représente dans le cadre de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2)*, 281 p., réf. du 27 juillet 2011, <http://www.fse.qc.net/conventions-collectives-et-autres-droits/conventions-collectives/nationale/index.html>.
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (1996). *L'évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages*, Deuxième rapport synthèse, Québec, La Commission, 19 p.
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2001). *Évaluation de la mise en oeuvre de la composante de formation générale des programmes d'études*, Rapport synthèse, Québec, La Commission, 100 p.
- Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (2008). *Évaluation de programmes du nouveau de l'enseignement collégial*, Communiqué-Rapport synthèse, Québec, La Commission, 4 p.
- Commission des programmes d'études (2002). *Pour des élèves différents, des programmes motivants*, Québec, La Commission, 40 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2002). *Au collégial : l'orientation au coeur de la réussite*, Sainte-Foy, Le Conseil, 124 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2003). *L'appropriation locale de la réforme : un défi à la mesure de l'école secondaire*, Sainte-Foy, Le Conseil, 80 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2004a). *L'éducation à la vie professionnelle : valoriser toutes les avenues*, Rapport annuel sur l'état et les besoins de l'éducation 2003-2004, Sainte-Foy, Le Conseil, 151 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2004b). *L'encadrement des élèves au secondaire : au delà des mythes, un bilan positif*, Version abrégée, Sainte-Foy, Le Conseil, 26 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2005). *Le projet de Règlement visant à modifier le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, Québec, Le Conseil, 46 p.

- Conseil supérieur de l'éducation (2009a). *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, Québec, Le Conseil, 80 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2009b). *Une école secondaire qui s'adapte aux besoins des jeunes pour soutenir leur réussite*, Version abrégée, Québec, Le Conseil, 19 p.
- Conseil supérieur de l'éducation (2010). *Pour une évaluation au service des apprentissages et de la réussite des élèves*, Québec, Le Conseil, 95 p.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2008a). *Guide organisationnel PI-PPO*, Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet intégrateur et du projet personnel d'orientation, Québec, Le Ministère, 57 p.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2008b). *Statistiques de l'éducation : enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire*, Édition 2008, Québec, Le Ministère, 31 p.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2009). « Projet intégrateur », *Programme de formation de l'école québécoise, enseignement secondaire, 2e cycle*, Québec, Le Ministère, p. 1-21, réf. du 1er juin 2011, <http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/programmeFormation/secondaire2/medias/08-00748.pdf>.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2010a). *Cadre d'évaluation des apprentissages : projet intégrateur*, Enseignement secondaire, 5 année, Québec, Le Ministère, 5 p.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2010b). *Rapport annuel de gestion 2009-2010*, Québec, Le Ministère, 187 p.
- Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (2011). *Cadre d'évaluation des apprentissages : projet intégrateur, enseignement secondaire 2e cycle*, Québec, Le Ministère, réf. du 1er juin 2011, <https://www7.mels.gouv.qc.ca/dc/evaluation/>.
- Ministère de l'Éducation du Québec (1997a). *L'école, tout un programme : énoncé de politique éducative*, Québec, Le Ministère, 40 p.
- Ministère de l'Éducation du Québec (1997b). *Réaffirmer l'école : rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum*, Québec, Le Ministère, 151 p.
- Québec (2011a). *Loi sur l'instruction publique : LRQ, chapitre I-13.3*, Québec, Éditeur officiel du Québec, à jour au 1er juillet 2011, réf. du 10 juillet 2011, [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I\\_13\\_3/I13\\_3.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/I_13_3/I13_3.html).
- Québec (2011b). « Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire », dans *Gazette officielle du Québec, partie 2 : lois et règlements, n° 22, 1er juin*, Québec, Éditeur officiel du Québec, p. 2001, à jour au 1er juin 2011.

## LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE\*

### **PRÉSIDENT**

#### **Alain VÉZINA**

Membre du Conseil  
Directeur général adjoint  
Commission scolaire des Affluents

#### **Pierre-André GODIN**

Psychoéducateur  
École secondaire Eulalie-Durocher  
Commission scolaire de Montréal

### **MEMBRES**

#### **Marie-Joëlle AUDY-COITEUX**

Enseignante  
Commission scolaire des Découvreurs

#### **Josette GRÉGOIRE**

Agente de développement  
École des parents  
Commission scolaire des Navigateurs

#### **Marcel BELLEMARE**

Directeur général adjoint (à la retraite)  
Commission scolaire des Draveurs

#### **Yvon LAFRENIÈRE**

Directeur général (à la retraite)  
Collège Notre-Dame

#### **Marie BLAIN**

Conseillère pédagogique  
Cégep Marie-Victorin

#### **Huguette LAMONTAGNE**

Enseignante (à la retraite)  
École secondaire les Etchemins  
Commission scolaire des Navigateurs

#### **Paul-André BOILY**

Directeur  
École secondaire Chanoine-Beudet  
Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

#### **Frédéric L'HÉRAULT**

Conseiller pédagogique  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

#### **Sophie BOUCHARD**

Directrice  
École primaire-secondaire Le Bois-Vivant  
Commission scolaire René-Lévesque

#### **Jean-François PARENT**

Directeur général  
Commission scolaire des Phares

#### **Noël C. BURKE**

Doyen  
École de la formation continue  
Université Concordia

#### **Mélanie RHAINDS**

Directrice adjointe  
École secondaire La Camaradière  
Commission scolaire de la Capitale

#### **Isabelle GIRARD**

Directrice adjointe aux services éducatifs  
Commission scolaire De La Jonquière

### **COORDINATION**

#### **Catherine LEBOSSE**

---

\* Au moment de l'adoption de l'avis.



## LES MEMBRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION\*

### **PRÉSIDENTE**

**Nicole BOUTIN**

### **MEMBRES**

#### **Diane ARSENAULT**

Directrice générale  
Commission scolaire des Îles

#### **Marc CHARLAND**

Parent  
Coordonnateur scientifique  
Centre de recherche du Centre hospitalier  
universitaire de Québec (CRCHUQ)

#### **Pierre DORAY**

Professeur  
Centre interuniversitaire de recherche sur la  
science et la technologie (CIRST)  
Université du Québec à Montréal

#### **Sylvain DUBÉ**

Étudiant-chercheur au doctorat en mesure et évaluation  
Université de Montréal

#### **Olivier DYENS**

Vice-recteur adjoint aux études  
Université Concordia

#### **Danielle GAGNON**

Enseignante au secondaire  
École Pointe-Lévy  
Commission scolaire des Navigateurs

#### **Keith W. HENDERSON**

Consultant

#### **Claire LAPOINTE**

Professeure  
Faculté des sciences de l'éducation  
Université Laval

#### **Carole LAVALLÉE**

Directrice adjointe des études  
Cégep du Vieux Montréal

#### **Édouard MALENFANT**

Directeur général  
Externat Saint-Jean-Eudes

#### **Janet MARK**

Coordonnatrice du service Premières Nations  
Campus de Val-d'Or  
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

#### **Linda MÉCHALY**

Directrice  
École primaire Murielle-Dumont  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

#### **Louise MILLETTE**

Directrice  
Département des génies civil, géologique et des mines  
École Polytechnique de Montréal

#### **Christian MUCKLE**

Directeur général  
Cégep de Trois-Rivières

#### **Louise PARADIS**

Cadre  
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean

#### **J. Kenneth ROBERTSON**

Directeur général  
Champlain Regional College

#### **Édouard STACO**

Parent  
Directeur des ressources technologiques  
Cégep de Saint-Laurent

#### **Joanne TEASDALE**

Enseignante  
Responsable pédagogique du projet ratio au primaire  
École Saint-André-Apôtre  
Commission scolaire de Montréal

#### **Amine TEHAMI**

Cadre  
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

#### **Alain VÉZINA**

Directeur général adjoint  
Commission scolaire des Affluents

### **MEMBRE ADJOINT D'OFFICE**

#### **Gilles CHARLAND**

Sous-ministre adjoint aux politiques, à la recherche et aux  
statistiques  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

### **SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

**Lucie BOUCHARD**

---

\* Au moment de l'adoption de l'avis.

